

# LE DEVOIR

Vol. CVIII N° 212

LE DEVOIR, LE MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

## LES ALLIÉS DE BOMBARDIER



JUSTIN TANT LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, et son homologue du Royaume-Uni, Theresa May, ont tout intérêt à ce que Boeing retire sa plainte contre Bombardier, l'entreprise québécoise étant un important employeur dans les deux pays. M<sup>me</sup> May a fait un arrêt à Ottawa, lundi, en route pour New York où, comme M. Trudeau, elle participera cette semaine à l'Assemblée générale de l'ONU. **Page B 1**

## PESTICIDES «NÉONICS»

# Les fondations de la biodiversité risquent de s'écrouler

SARAH R. CHAMPAGNE

On les connaissait comme les « tueurs d'abeilles ». Or, il semble maintenant confirmé que les pesticides de la classe des néonicotinoïdes, largement utilisés au Canada, présentent une « *sérieuse menace mondiale* » pour l'ensemble de la biodiversité.

Le Groupe de travail sur les pesticides systémiques rend public mardi à Ottawa un nouveau rapport qui conclut que les pesticides de cette famille tuent d'autres insectes terrestres et aquatiques qui sont à la base de notre chaîne alimentaire.

Une quinzaine de scientifiques de ce groupe international a analysé la quasi-totalité de la littérature scientifique sur les effets de ces pesticides sur l'environnement publiée depuis 2014. Sur plus de cinq cents études parues en trois ans, un consensus se dégage : les néonicotinoïdes sont toxiques pour d'autres invertébrés, comme les vers de terre, et pour les invertébrés aquatiques. Les abeilles, surveillées de plus près par les apiculteurs, furent en quelque sorte des lanceuses d'alerte.

Le rapport du groupe de travail compile en outre de nouvelles preuves des effets délétères des néonicotinoïdes sur les pollinisateurs. Des effets qui peuvent survenir « à retardement » même après l'exposition à de faibles doses, notent-ils dans un article à paraître dans la revue *Environmental Science and Pollution Research*.

### Effet domino

Les néonicotinoïdes ont donc des impacts « mesurables et mesurés » sur une faune beaucoup plus large que les abeilles, confirme Jean-Marc Bonmatin, vice-président de ce groupe de travail. Ces conséquences produisent un « effet

VOIR PAGE A 8 : PESTICIDES

**Lire aussi** Un combat politique. La députée française Delphine Batho veut convaincre d'autres pays de légiférer contre les néonicotinoïdes. **Page A 4**

## Anatomie du féminisme gynécologique

Gynéco Positive propose une liste de professionnels de la santé aux pratiques plus humaines

SARAH R. CHAMPAGNE

Une visite chez le gynécologue est presque systématiquement synonyme d'une moue, d'un soupir, voire d'anxiété. Non seulement il faut affronter l'appareillage froid, écarter les jambes devant une personne quasi inconnue, parfois crisper l'utérus en craignant la douleur, mais certaines subiront en plus des commentaires condescendants.

C'est du moins ce que rapporte Charli Lessard, après des années à encaisser des remarques sur son orientation sexuelle, ses pratiques supposées sous la couverture ou ses

choix en santé. « *Je n'en pouvais plus que la personne en face de moi présume que je suis ignorante et décide à ma place ce qui était bien* », résume-t-elle. Avec des amies et des collègues, elle a fondé Gynéco Positive, qui présente une liste de professionnels de la santé qui ont une « *pratique positive, féministe et anti-oppressive* ». La liste est établie à partir des suggestions des usagères, qui sont rendues accessibles en ligne après quelques vérifications.

« *Il y a tellement d'histoires comme la mienne, ça se veut une façon de reprendre le pouvoir sur notre santé sexuelle* », explique M<sup>me</sup> Lessard.

Ce n'est pas directement l'expertise médicale

des gynécologues qui est remise en cause, mais leur relation avec leurs patientes. « *Est-ce que quelqu'un qui va m'insérer un objet dans le vagin pourrait au moins se présenter quand il entre dans le bureau de consultation ? Et m'avertir de ce qu'il va faire ?* » mentionne par exemple l'instigatrice.

« *Tu ne sens pas bon* », « *tes poils sont longs* », « *tu es donc fragile* » : les médecins ne devraient pas se permettre non plus d'émettre des jugements « *qui n'ont rien à voir avec le médical* », souligne la jeune femme. Elle rapporte s'être

VOIR PAGE A 8 : FÉMINISME

## AUJOURD'HUI

**Actualités** › **La démission tranquille.** L'État québécois semble résigné à maintenir le bilinguisme dans ses relations avec les autres gouvernements et les personnes morales établies au Québec. La chronique de Michel David. **Page A 3**

**Actualités** › **Corruption :** Jean-Marc Fournier et Raymond Bachand défendent leur probité. Le BEI se joint à l'enquête qu'il codirigera avec la SQ. **Page A 3**



Avis légaux..... B 4  
Décès..... A 4  
Météo..... B 4  
Mots croisés..... B 6  
Petites annonces..... A 4  
Sudoku..... B 6

## CINÉMA

# Cédric Klapisch sur la route des vins

Retour en Bourgogne, des retrouvailles où la joie voisine la rancœur

ANDRÉ LAVOIE

Même s'il est né d'un père physicien et d'une mère psychanalyste, le cinéaste français Cédric Klapisch n'est pas du genre à étaler ses états d'âme. Du *Péril jeune* à *Casse-tête chinois* en passant par *L'auberge espagnole*, tous ses films recèlent une part de son enthousiasme et de son humour, émaillés aussi d'éléments personnels, mais pas nécessairement autobiographiques.

Dans *Retour en Bourgogne* (en France, connu sous un titre plus poétique : *Ce qui nous lie*), Klapisch a renoué avec de tendres souvenirs auprès d'un père peu bavard, mais qui adorait cette région viticole, et voulait la faire connaître à sa progéniture. Le film porte des traces évidentes de cette passion, et de ce rapport parfois trouble des hommes avec la paternité. Or, il s'agit là



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Cédric Klapisch est au Québec afin de présenter son plus récent film, *Retour en Bourgogne*.

VOIR PAGE A 8 : KLAPISCH

## ACTUALITÉS

## POLITIQUE FÉDÉRALE

## La réforme fiscale monopolise la rentrée

Les consensus au sein des associations professionnelles s'effritent

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Comme prévu, c'est la réforme fiscale du gouvernement Trudeau pour les entrepreneurs qui a monopolisé la rentrée parlementaire à Ottawa. L'opposition conservatrice en a fait son cheval de bataille, en en faisant son unique dossier de la journée. Mais alors que les conservateurs y voient un bon filon pour nuire aux libéraux, au sein des professions touchées les consensus ont commencé à s'effriter.

Au premier jour de la reprise des travaux parlementaires lundi, le Parti conservateur a martelé que la réforme fiscale, qui vise à resserrer certaines règles pour les entrepreneurs, n'est qu'une « attaque contre les créateurs d'emplois » et les petites entreprises dirigées par des gens de la classe moyenne. « Pour quoi s'en prend-il à ceux-là mêmes qu'il prétend vouloir aider? », a lancé le chef conservateur Andrew Scheer, au fil de la période des questions qu'il a entièrement consacrée à ce dossier.

« On a un système, présentement, qui permet aux Canadiens mieux nantis d'utiliser des corporations privées pour payer moins d'impôts que les Canadiens de la classe moyenne. Et ce n'est pas correct », a réitéré le premier ministre, Justin Trudeau. Mais il a aussi haussé le ton contre une part des professionnels qui se sont ligués pour s'opposer publiquement à sa réforme.

« Toute l'opposition a fait le tour du pays en disant à chaque médecin qu'ils les appuient, qu'ils vont défendre leur droit de payer moins d'impôts que les infirmières qui travaillent aux côtés de ces médecins. On ne croit pas que ce soit juste », a scandé M. Trudeau.

## Divisions

Alors que plusieurs associations médicales professionnelles menaient une campagne publique bien ficelée pour dénoncer les changements « injustes » du gouver-



Le premier ministre, Justin Trudeau, à la période des questions, lundi

nement, certains de leurs collègues les accusent d'agir « de façon intéressée ». « Nous avons besoin de recettes fiscales adéquates pour financer des programmes sociaux comme le logement abordable, l'assurance médicaments, l'aide sociale,

## Les conservateurs y voient un bon filon et ont lancé une campagne publicitaire pour s'y opposer de plus belle

l'aide juridique et le système de santé lui-même. Ces enjeux affectent directement la santé de nos patients, et nous estimons qu'il est important pour nous de contribuer à leur pérennité avec une base imposable adéquate », arguent ces médecins récalcitrants dans une lettre d'appui qui sera envoyée au ministre des Finances, Bill Morneau, et dont La Presse canadienne a obtenu copie.

Ces dissensions sont aussi présentes chez les avocats, certains rejetant la position défendue par l'Association du Barreau canadien (ABC). « Les

avocats font partie d'une fraction privilégiée de notre société. Nous gagnons parmi les salaires les plus élevés, surtout le genre d'avocats qui ont tendance à être chargés d'organisations nationales comme l'ABC », dénonçait l'avocat Chris Rudnicki dans le journal *Law Times News*, en annonçant avoir annulé son adhésion à l'ABC.

La Coalition canadienne pour une fiscalité équitable a de son côté été lancée lundi, rassemblant quatre millions de membres de groupes syndicaux, de fédérations provinciales du travail et d'associations d'étudiants ou de professeurs d'université. La Coalition dénonce elle aussi des « iniquités » au régime fiscal qui privent de fonds les programmes sociaux.

## Filon d'opposition

Les conservateurs y voient cependant un bon filon et ont lancé une campagne publicitaire pour s'y opposer de plus belle. La réforme fiscale a même éclipsé le dédommagement de 10,5 millions de dol-

lars payé à Omar Khadr cet été, que les conservateurs avaient promis de vivement dénoncer aux Communes.

Le gouvernement Trudeau entend resserrer les règles fiscales de trois manières : en empêchant la transposition de revenus d'entreprise en gains en capital, généralement moins taxés ; en mettant un frein à l'accumulation de placements passifs qui permet de laisser dans une société des revenus en vue d'une retraite ou d'un congé de maternité ; et en empêchant les professionnels incorporés de fractionner leur revenu avec des membres de leur famille — si ceux-ci ne travaillent pas réellement — pour payer moins d'impôt.

Le chef du NPD, Thomas Mulcair, est resté vague sur ces changements. « Je sais qu'il y a un équilibre à maintenir entre l'entrepreneur qui n'a pas accès aux mêmes droits que le salarié, et le salarié qui regarde les droits des entreprises et se dit que c'est peut-être exagéré », s'est-il contenté de commenter.

Avec Hélène Buzzetti  
Le Devoir

## Ottawa aussi traque le racisme

Un comité entendra les témoignages sur les discriminations religieuses et raciales jusqu'au 10 novembre

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Ottawa ne sera pas en reste en matière de chasse au racisme. Tandis que Québec aura sa consultation semi-publique sur la discrimination systémique, la Chambre des communes a entamé lundi soir son étude sur « les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques ».

Le comité entendra des témoignages jusqu'au 10 novembre prochain, à raison de quatre heures d'audience par semaine de travaux parlementaires. Le Comité permanent du patrimoine canadien a reçu le mandat de tenir ces audiences dans le cadre de la motion 103 adoptée dans la controverse par les députés en mars dernier. Pilotée par la libérale Iqra Khalid, la motion stipulait qu'il faut endiguer le « climat de haine et de peur qui s'installe dans la population » et condamner « l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques ». Libéraux et néodémocrates avaient voté unanimement pour la motion, mais bloquistes et conservateurs avaient voté contre.

## Oppositions

Le Bloc québécois rejetait la prémisse qu'il existe un « climat de haine et de peur » tandis que les conservateurs craignaient pour la liberté d'expression, faisant valoir que le concept d'islamophobie, non défini, pourrait être interprété comme toute critique de l'islam. Seuls deux conservateurs avaient voté avec le gouvernement. La motion, d'abord déposée à l'automne 2016 dans une relative indifférence, avait enflammé les esprits lorsqu'elle a été débattue en février, à peine trois semaines après la fusillade ayant fait six morts dans une mosquée de Québec.

## «Islamophobie»

Lundi, M<sup>me</sup> Khalid a brisé la glace en comparaisant devant

ses pairs. « En tant que parlementaire, je ressentais le besoin d'avoir plus de données concrètes sur le problème de racisme systémique et de discrimination religieuse au Canada. Et je me suis dit "Quel meilleur endroit pourrions-nous avoir pour étudier cette question que notre propre Chambre des communes, la Chambre du peuple?" » a-t-elle déclaré. Certes, sa motion faisait mention de l'islamophobie, mais M<sup>me</sup> Khalid a insisté sur l'importance d'élargir

l'étude pour parler de toutes les formes de racisme.

Les lignes de fracture qui avaient été mises à jour cet hiver ont refait surface. Ainsi, le député conservateur David Sweet a voulu parler « de l'éléphant dans la pièce ». « Il y a

des préoccupations concernant l'étymologie de ce terme d'islamophobie. [...] Un important pourcentage de Canadiens craignent que leur liberté d'expression soit limitée si ce terme d'islamophobie n'est pas défini. » À l'opposé, le chef du Parti vert, Elizabeth May, a lancé qu'« à aucun moment M-103 ne limitera la liberté d'expression, instaurera la charia au Canada et fera de l'islam une religion plus protégée que les autres religions ». Ce à quoi Iqra Khalid a répondu qu'il y avait « beaucoup d'opinions erronées, mais il faut regarder vers l'avant ».

Après M<sup>me</sup> Khalid, des représentants de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que de la fonction publique fédérale ont comparu. Le Conseil du trésor a révélé qu'un projet pilote de recrutement anonyme battait son plein au sein de 16 ministères participants. « Le projet pilote comparera les résultats associés à la sélection traditionnelle des candidats par rapport à la sélection dans laquelle les gestionnaires ne voient pas le nom du candidat », a expliqué Carl Trotter, sous-ministre adjoint. Les résultats seront connus d'ici la fin de l'année.

Le Devoir

## ENLÈVEMENT D'ENFANT

## Ugo Fredette formellement accusé de meurtre

STÉPHANIE MARIN

Ugo Fredette, l'homme responsable du déclenchement d'une alerte Amber la semaine dernière après avoir fui avec un garçon de six ans, a été accusé de meurtre au deuxième degré de sa conjointe, Véronique Barbe.

Selon le mandat d'arrestation déposé au palais de justice de Saint-Jérôme lundi, M. Fredette « a causé la mort » de la femme, jeudi dernier. Après la découverte du corps de la victime dans sa résidence de Saint-Eustache, au nord de Montréal, l'alerte Amber avait été lancée.

L'accusé de 41 ans n'était pas présent en cour lundi, car il était toujours hospitalisé à Ottawa, après une tentative de suicide.

Il aurait tenté de s'enlever la vie samedi alors qu'il était en détention aux mains de la Police provinciale de l'Ontario, peu après son arrestation survenue dans cette province vendredi, a confirmé la Sûreté du Québec (SQ).

Selon la SQ, il sera transféré au Québec dès que son état de santé le permettra. Son dossier a été reporté à mercredi à la cour et l'homme pourrait comparaître à ce moment-là.

Mais selon son avocat, Pierre M. Gauthier, l'accusé se trouve actuellement dans le coma. En après-midi lundi, il n'avait pas été mis au courant que son client avait repris connaissance.

Lors de la suite des procédures judiciaires, d'autres accusations pourraient s'ajouter. Par ailleurs, la Police provin-

ciale de l'Ontario a fait savoir par communiqué lundi qu'une enquête parallèle était en cours pour tout acte criminel qui aurait pu avoir été commis en Ontario.

## Cavale

Fredette avait été arrêté vendredi après-midi près d'un village de l'Est ontarien après une chasse à l'homme qui avait duré près de 24 heures et qui a couvert un énorme territoire : Saint-Eustache et Lachute dans les Laurentides, Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue, Maniwaki en Outaouais et finalement en Ontario, où il a été arrêté par des agents de la Police provinciale de l'Ontario dans la région de Renfrew.

L'enfant, retrouvé dans le véhicule que conduisait Fre-

dette, a d'abord été confié aux soins des services sociaux de l'Ontario. Il a depuis été remis aux soins de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) au Québec.

Par ailleurs, la SQ a repris lundi matin les recherches visant à trouver Yvon Lacasse, un homme âgé de 71 ans qui manque à l'appel depuis que son véhicule a été volé jeudi soir dernier à une halte routière de Lachute, dans les Laurentides.

La police croit qu'Ugo Fredette a pu s'emparer du véhicule de M. Lacasse, de modèle Honda CRV 2006 gris foncé, et qu'il est possible que ce dernier ait été emmené malgré lui dans la fuite vers Rouyn-Noranda du suspect.

La Presse canadienne

## Discorde au NPD

La sortie du député néodémocrate Pierre Nantel à propos de l'aspirant-chef Jagmeet Singh et de la difficulté qu'il entrevoit à faire accepter son turban par les Québécois suscite des remous au sein du NPD. Son collègue François Choquette lance n'être « pas d'accord avec lui pantoute ». « Je suis un peu choqué, un peu écauré d'entendre ces histoires que les Québécois seraient moins accueillants. Ça m'énerve un peu. Je ne suis pas d'accord avec ça du tout. Au contraire, il n'y a pas de problème à ce qu'une personne ait la religion qu'elle a, s'exprime comme elle veut et ait la couleur qu'elle a. » Au cours de la fin de semaine,

Pierre Nantel a déclaré à propos de M. Singh, un sikh pratiquant portant kirpan et turban : « Aussi charismatique soit-il, il y a des incompatibilités avec ce que les Québécois veulent voir dans leurs chefs publics, dans les politiciens. On a bien vu qu'on ne veut pas voir de signes religieux ostentatoires, on croit que ce n'est pas compatible avec le pouvoir, avec l'autorité. » Un autre député du Québec s'est dit d'accord avec lui. « Je pense qu'il a un point », a lancé Romeo Saganash, sans vouloir préciser sa pensée. Le chef sortant, Thomas Mulcair, s'est contenté de dire qu'il a « toujours trouvé plus important de regarder ce que les gens avaient dans la tête, plutôt que sur la tête ».

L'honorable  
François-Philippe Champagne  
Ministre du Commerce international du Canada

## La stratégie commerciale internationale du Canada

## Thèmes abordés :

1. L'agenda commercial international du Canada
2. La nécessité et les avantages de la diversification des marchés
3. Les bénéfices d'une politique commerciale ambitieuse et progressiste

## Avec l'appui de :



CONSEIL  
DES RELATIONS  
INTERNATIONALES  
DE MONTRÉAL

Vendredi 29 septembre 2017 • de midi à 14 h

Fairmont Le Reine-Elizabeth • 900 boul. René-Levesque Ouest

Déjeuner-causerie  
de la Série Politique  
Présentée par :



INSCRIVEZ-VOUS • CORIM.QC.CA • 514 340-9622

## ACTUALITÉS

## La démission tranquille

MICHEL DAVID



Il est un peu décourageant de penser qu'on en est rendus à devoir s'adresser aux tribunaux pour forcer le gouvernement à faire appliquer une loi adoptée à l'unanimité il y a quinze ans pour faire en sorte que l'État utilise uniquement le français dans ses communications avec les autres gouvernements et les personnes morales établies au Québec.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) ne se fait sûrement aucune illusion sur les suites que le gouvernement Couillard donnera à la mise en demeure qu'elle a adressée vendredi dernier au premier ministre lui-même, au ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Luc Fortin, et à la procureure générale du Québec, Stéphanie Vallée.

S'il est vrai que l'intention du législateur était manifestement de limiter le plus possible le bilinguisme dans les communications écrites de l'État québécois avec les entreprises et les gouvernements étrangers, la date d'entrée en vigueur des dispositions prévues était laissée entièrement à la discrétion du gouvernement.

La fin de non-recevoir de M. Fortin était d'autant plus prévisible que les gouvernements péquistes précédents, que ce soit celui de Bernard Landry ou celui de Pauline Marois, s'étaient gardé la même «marge de manœuvre» que revendique le ministre, même si les délégués au dernier congrès du PQ ont résolu que les communications avec les entreprises implantées au Québec doivent se faire «uniquement» en français.

L'article de la loi 104 dont la SSJB réclame la mise en vigueur n'est pourtant pas si contraignant, puisqu'il prévoit aussi que «le gouvernement peut déterminer par règlement, les cas, les conditions ou les circonstances où une autre langue peut être utilisée en plus de la langue officielle». Évidemment, il est plus simple de se laisser la possibilité d'utiliser l'anglais n'importe où, n'importe quand.

Une politique linguistique n'est pas simplement une superposition de mesures, mais un tout à la cohérence duquel chacune des parties contribue. Comment convaincre une entreprise de s'engager sérieusement à faire du français la langue de travail si elle-même peut continuer à faire affaire en anglais quand vient le temps de payer ses impôts?

On ne peut pas dire que M. Fortin s'est signalé par sa férocité dans la défense du français depuis qu'il est responsable de la loi 101. Il est vrai qu'à partir du moment où le premier ministre a décidé que tout va pour le mieux, le message à son ministre est clair: pas de zèle.

Le Plan d'action qu'il rendra public prochainement prévoit pourtant de «s'assurer que des actions soient posées pour faire en sorte que les dispositions de la Charte de la langue française (CLF) qui s'appliquent à l'Administration soient mises en œuvre de manière optimale». À cet égard, on peut difficilement imaginer mieux que la mise en vigueur de la loi 104.

La dizaine d'organismes regroupés dans les «Partenaires pour un Québec français» ont manifesté leur déception dans un texte publié lundi dans *Le Devoir*. «Le gouvernement pourrait agir maintenant. Malheureusement, il a choisi de faire seulement des études. Rien ne lui aurait interdit de faire les deux en même temps». Encore faudrait-il le vouloir.

M. Fortin entend confier au Conseil supérieur de la langue française (CSLF) le mandat d'analyser l'ensemble du phénomène du bilinguisme institutionnel. Les «Partenaires pour le français» souhaitent que la langue de correspondance entre l'État et les entreprises établies au Québec fasse partie de l'étude.

Cette rediffusion périodique du même vieux film devient franchement désespérante. En 2008, le CSLF avait déjà fait le tour de la question et transmis ses recommandations au gouvernement Charest.

«À l'unanimité, les membres du Conseil pensent que les rapports entre l'administration publique québécoise et les entreprises doivent se passer en français. Il faut prendre des mesures pour redresser la situation au plus tôt», avait déclaré son président de l'époque, Conrad Ouelton, ajoutant que l'État avait «un rôle exemplaire à jouer». Bien entendu, on n'avait tenu aucun compte de son avis.

Sept ans plus tôt, le rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, présidée par Gérard Larose, avait déjà recommandé «qu'avec les personnes morales, l'État du Québec et les organismes publics et parapublics communiquent dans la seule langue officielle, le français». Le gouvernement péquiste, qui avait créé la commission, n'avait pas osé non plus.

En 2017, le site Internet de Revenu Québec offre toujours toute la panoplie de ses services aux entreprises en français et en anglais. De toute évidence, ce n'est ni une mise en demeure ni une autre étude qui vont convaincre le gouvernement Couillard d'y changer quoi que ce soit.

mdavid@ledevoir.com

## CORRUPTION

## Le BEI codirigera avec la SQ l'enquête sur la dénonciation du policier Yves Francœur

L'annonce a été faite au terme d'une journée durant laquelle Jean-Marc Fournier et Raymond Bachand ont dû défendre leur probité

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

La Sûreté du Québec (SQ) et le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) mèneront de pair, à titre de cogestionnaires, l'enquête sur les allégations du président de la Fraternité des policiers de Montréal, Yves Francœur, à propos d'obstruction politique présumée dans une enquête ciblant deux élus libéraux.

La SQ affirmait le 6 septembre que l'enquête sur les allégations du chef syndical était «en cours». Elle disait ne pas disposer «de nouvelles informations». Douze jours plus tard, «à la lumière des informations publiées [lundi] et dans un souci de maintien de confiance de la population», le corps de police provincial a annoncé avoir retenu les services de la directrice du BEI, Madeleine Giauque, afin qu'elle codirige, avec le directeur adjoint de la SQ Yves Morency, l'enquête impliquant désormais cinq corps policiers.

Le 26 avril, Yves Francœur a déclaré que des procureurs ont été incapables de porter des accusations de fraude et de trafic d'influence contre deux «élus libéraux», qui auraient fait l'objet d'une enquête pour avoir accepté de procéder à des «modifications législatives en échange de contributions» de promoteurs immobiliers liés à la mafia italienne et au Parti libéral du Québec (PLQ).

## Bachand et Fournier visés

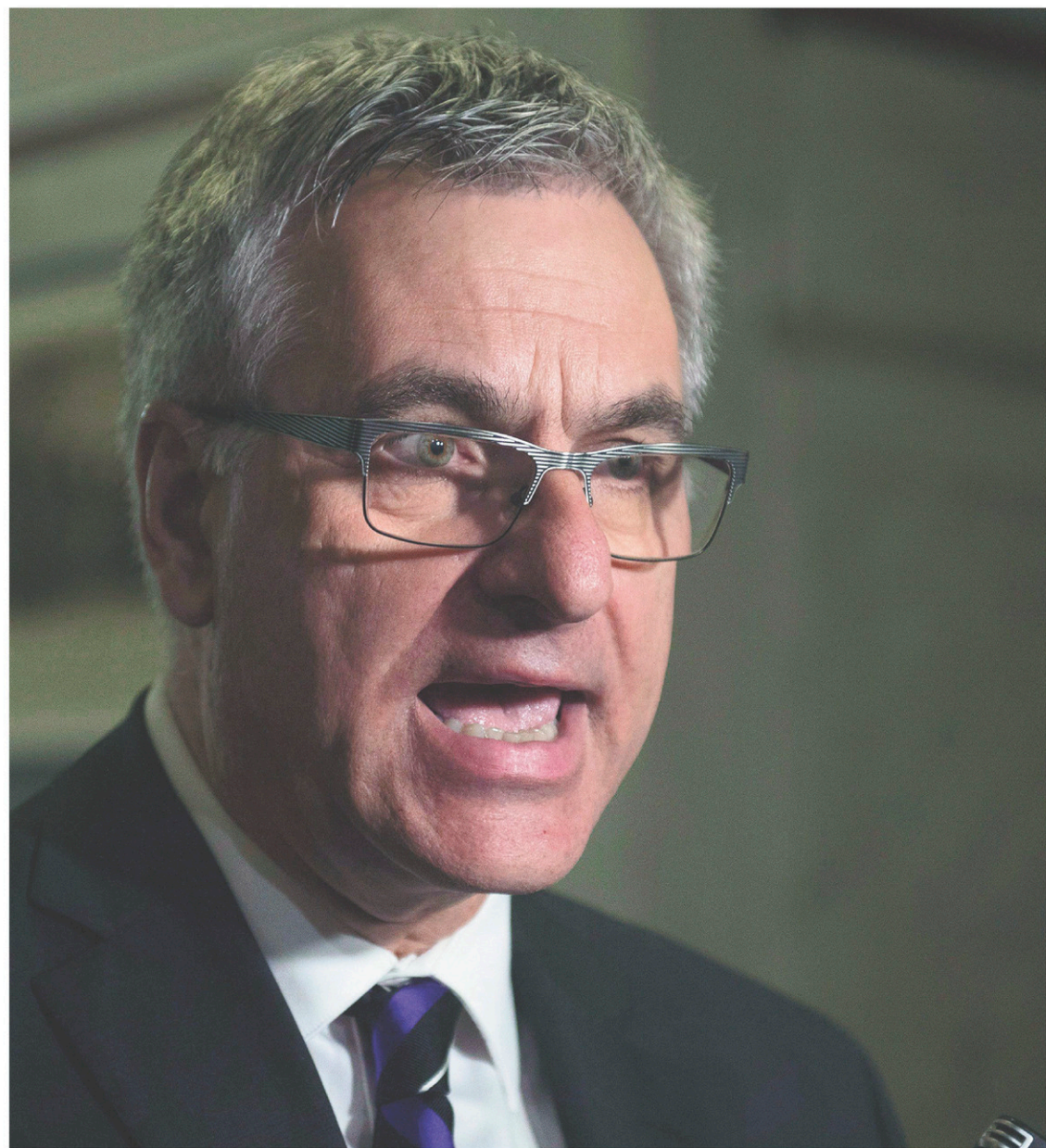
Selon la déclaration qu'Yves Francœur a remise à la SQ le 15 mai, ces «élus» seraient l'ex-ministre libéral des Finances Raymond Bachand et le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, qui nient tous deux les allégations en bloc. «Aussitôt que les enquêteurs s'approchent d'un élu provincial, l'enquête leur est retirée par les boss qui les envoient enquêter sur autre chose», aurait notamment écrit le chef syndical dans la déclaration sous serment, dont TVA Nouvelles a fait état lundi matin.

La SQ a refusé de commenter sa décision d'élargir son enquête, cinq mois après avoir obtenu les noms des deux personnalités politiques qui se retrouvaient au cœur des allégations d'Yves Francœur. Le BEI ne s'est pas non plus rendu disponible aux médias: le communiqué de presse annonçant sa nouvelle implication dans l'enquête a été publié au moment où son service des relations médias fermait pour la journée.

Le BEI a pour mandat d'enquêter sur des décès ou accidents graves survenant pendant des interventions policières, sur des allégations relatives à une infraction criminelle commise par un policier ou sur «tout autre événement impliquant un agent de la paix et ayant un lien avec ses fonctions». Le dossier concernant les allégations d'Yves Francœur est le deuxième que le BEI gère de pair avec la SQ. Les deux entités enquêtent ensemble sur les pratiques de la Division des enquêtes internes du Service de police de la Ville de Montréal.

## Erreur sur la personne

Les deux libéraux mis en cause par la déclaration d'Yves Francœur, Jean-Marc Fournier et Raymond Bachand, se sont défendus d'avoir participé à quelque malversation que ce soit. Selon le chef de la Fraternité des policiers, les deux hommes se seraient rendus au 1000, de la Commune, afin de rencontrer un influent promoteur à qui ils auraient promis de dézoner un



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Jean-Marc Fournier se souvient s'être rendu au 1000, de la Commune, à Montréal, au printemps de 2008. Mais, dit le leader parlementaire du PLQ, il n'a jamais été question d'aider un promoteur immobilier en échange de contributions à la caisse du parti.

terrain en échange de contributions au PLQ. Or, c'est complètement faux, ont martelé les deux libéraux. «Je n'ai absolument rien à me reprocher», a réagi Jean-Marc Fournier, l'air décontenancé dans un point de presse organisé à Québec. «Ce n'est jamais arrivé qu'il y ait eu une proposition de la sorte», a-t-il dit au sujet des tractations évoquées par M. Francœur.

Le leader parlementaire a reconnu s'être rendu au 1000, de la Commune «une fois», au printemps 2008. «Je peux vous dire que je ne suis pas à la veille [d'y] retourner», a-t-il précisé. «Il n'y a jamais eu d'intervention, je ne sais pas de quoi on parle. Et je sais que ce n'était pas M. Bachand [qui était là], parce que l'événement dont il parle, c'était M. [Claude] Béchard [qui était là], alors je trouve que les sources sont un peu erronées.»

## Des excuses réclamées

Raymond Bachand a quant à lui nié avoir participé à cette rencontre, précisant s'être rendu au 1000, de la Commune «pour la première fois de [sa] vie il y a une semaine». Il croit que le nom de l'ex-ministre des Ressources naturelles Claude Béchard — mort des suites d'un cancer

en 2010 — a pu être confondu avec le sien. «Il y a une erreur sur la personne. Et comment tu te défends quand tu te fais accuser d'avoir participé à un événement, mais que tu ne savais même pas qu'il existait et que tu n'étais pas là?», a-t-il demandé au *Devoir*.

Comme Jean-Marc Fournier, il a dit ne pas avoir rencontré les policiers depuis les révélations d'Yves Francœur. Les deux hommes ont aussi dit qu'ils n'ont pas été mis au courant d'écoute électronique les concernant. «S'il a un peu d'honneur, il devrait s'excuser», a déclaré Raymond Bachand au sujet d'Yves Francœur. Jean-Marc Fournier a quant à lui dit remettre en question son avenir politique. Mais «en même temps», a ajouté celui qui siège à l'Assemblée nationale depuis 1994, «je me dis: si mon premier réflexe est de quitter, eh bien, n'importe qui peut nous déstabiliser».

Yves Francœur est resté loin des tribunes médiatiques. «J'ai remis une déclaration privée à la SQ, qui aurait dû le demeurer. Je ne commenterai pas publiquement», a-t-il dit au *Devoir*.

Avec Marco Bélaïr-Cirino  
Le Devoir

## Le Conseil du statut de la femme serait rebaptisé

MARCO BÉLAÏR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Il est temps de réfléchir à la possibilité de renforcer la Loi sur l'équité salariale, plus de 20 ans après son adoption par l'Assemblée nationale, fait valoir la présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Louise Cordeau.

«La loi a 20 ans. Qu'est-ce qui se passe? Comment est-ce qu'on la bonifie? Comment est-ce qu'on s'assure qu'elle soit mise en vigueur?» demande M<sup>me</sup> Cordeau dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir*.

La Loi sur l'équité salariale visait à «corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine».

Or, un écart de 2,93\$ séparait toujours la rémunération horaire moyenne des femmes (22,74\$) et des hommes (25,67\$) en 2016, selon l'Institut de la statistique du Québec.

Il s'agit de l'une des nombreuses inégalités de fait qui persistent dans la société québécoise, et ce, plus de quatre décennies après la consécration du «droit à l'égalité» dans la Charte des droits et libertés de la personne, souligne M<sup>me</sup> Cordeau, tout en mentionnant que le CSF participera à une «journée de réflexion sur le revenu minimum garanti» prochainement.

Cela dit, «l'ensemble des conditions salariales ne dépend pas que du gouvernement», poursuit

elle à l'autre bout du fil. «On s'entend!»

Il est aussi temps de réfléchir à la possibilité de doter le CSF d'un nouveau nom, selon M<sup>me</sup> Cordeau. Elle a d'ailleurs trouvé lundi une alliée de taille pour l'appuyer dans ses efforts: la ministre responsable de la Condition féminine, Lise Thériault. «L'important pour moi, c'est d'arriver à [l']égalité de fait, qui sera possible par la mise en place d'actions concrètes, et si cela nécessite un changement de nom, il est pertinent d'y réfléchir», a affirmé l'élue libérale par courriel.

Le CSF étudiera la possibilité de se doter d'un nouveau nom qui se «rapproche[ait] des mots qui sont utilisés dans les discussions sur l'égalité de sexes et de genres». «On doit faire en sorte que le maximum de personnes dans la population se sente interpellé. [Qui plus est, l'expression] «de la femme»: ça fait des années que ce n'est plus utilisé comme vocable. [...] C'est comme si «la femme» était toutes les femmes», fait remarquer Louise Cordeau. «Les mots ont évolué. Les réalités ont évolué.» La France a un «Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes», tandis que la Belgique dispose d'un «Institut pour l'égalité des femmes et des hommes», illustre-t-elle.

## Au pouvoir

D'autre part, M<sup>me</sup> Cordeau invite la population québécoise à s'interroger sur les façons d'encourager les femmes à accéder aux «postes décisionnels» au sein des directions ou encore des conseils d'administration des orga-

nismes publics et privés. À l'approche des élections municipales, elle rappelle que moins d'une municipalité sur cinq est dirigée par une mairesse (17,3%) en raison notamment des grandes réticences de plusieurs femmes à sauter dans l'arène politique, craignant d'être incapable de concilier travail et famille.

Par ailleurs, la numéro un du CSF ne balaie pas l'idée de réfléchir une nouvelle fois au port de signes religieux ostentatoires, notamment par les employés de l'État, alors que l'Assemblée nationale reprend l'étude du projet de loi sur la neutralité religieuse de l'État. «Je n'exclus rien. Je n'exclus rien», a-t-elle répété, avant de préciser que le CSF s'affaire à élaborer une nouvelle planification stratégique 2019-2024. Mais, pour l'instant, la recommandation d'une interdiction du port de signes religieux «considérablement plus élargie que ce que recommandait le rapport Bouchard-Taylor» faite par le CSF en 2014 est «toujours valable», d'autant plus qu'elle a été «réitérée» à l'automne 2016, conclut-elle.

En affirmant qu'il y a «lieu de réfléchir à un nouveau nom pour le Conseil et que ce dernier devrait aussi s'adresser aux hommes» puisque «l'égalité est presque acquise» entre les femmes et les hommes, M<sup>me</sup> Cordeau «prouve avec brio qu'elle ne connaît rien aux enjeux de la condition féminine», soutient la Fédération des femmes du Québec.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

CARAÏBES

L'ouragan *Maria* passe en catégorie 5La tempête, jugée «extrêmement dangereuse», touchera sensiblement les mêmes îles qu'*Irma*

Les Caraïbes, ravagées par *Irma* il y a une dizaine de jours, étaient en état d'alerte lundi face à l'arrivée imminente de *Maria*, qui a encore gagné en puissance et était considéré comme «extrêmement dangereux». Le Centre national des ouragans américain (NHC), établi à Miami, prévoyait que l'œil de la tempête devait passer près de l'île de la Dominique en soirée.

*Maria* s'est renforcé en catégorie 5, la plus haute catégorie possible de l'échelle, ce qui en fait maintenant un «ouragan majeur», a annoncé le NHC.

«L'œil et le cœur de l'ouragan devraient passer près de la Dominique dans les toutes prochaines

heures», a précisé le NHC dans son bulletin prévisionnel de 21 h. On s'attend à ce que la tempête génère des précipitations de 15 à 30 centimètres de pluie à travers les îles.

## Trajectoires similaires

La trajectoire prévue de *Maria* risque de l'entraîner vers plusieurs îles déjà dévastées par l'ouragan *Irma*. Les autorités de la Dominique ont fermé les écoles et tous les bureaux gouvernementaux, pressant la population de trouver refuge en terrain élevé.

Un avertissement d'ouragan a été lancé à Porto Rico, en République dominicaine et en

Haïti. Ernesto Morales, météorologue au service national américain de météorologie à San Juan, a déclaré que cet ouragan risquait d'être catastrophique pour Porto Rico.

L'État autonome associé aux États-Unis a imposé, lundi, un rationnement des produits de base dont l'eau, le lait, les aliments pour bébé, la nourriture en conserve, les piles, les lampes de poche et d'autres articles.

En Martinique, les autorités françaises de la région ont ordonné l'évacuation des zones à risque. «J'ai des bougies, des lampes et à manger. J'ai des légumes en boîte et du gaz. S'il n'y a plus d'électricité, ça ira. Les fenêtres sont fermées, tout

est cloué déjà», a témoigné à l'AFP Anne-Marie, 84 ans, habitante de Rivière-Salée, au sud de la Martinique, prête pour l'arrivée du cyclone.

La Martinique est passée lundi en alerte «violet» cyclonique, le plus haut niveau, qui entraîne le confinement de la population.

Outre la Martinique, *Maria*, qui progresse à 17 km/h dans la direction ouest-nord-ouest, selon le NHC, menace une autre île française des Antilles, la Guadeloupe, ainsi que Saint Kitts et Nevis, Montserrat (Royaume-Uni), et la Dominique, île anglophone indépendante.

Agence France-Press

ENVIRONNEMENT

## Néonicotinoïdes : un combat politique

La députée française Delphine Batho, de passage à Ottawa, veut encourager les autres pays à légiférer contre ces pesticides

SARAH R. CHAMPAGNE

Des cadavres d'abeilles apportés par des apiculteurs de sa région jusqu'à l'adoption d'une loi pour la reconquête de la biodiversité, Delphine Batho sonne l'alerte depuis plusieurs années sur les dangers des néonicotinoïdes.

La députée française et ancienne ministre de l'Écologie dans le gouvernement de François Hollande a fait de l'interdiction de ces pesticides son combat politique. Une lutte maintenant inscrite dans la loi française, parmi les plus sévères en Europe quant à l'utilisation des pesticides néonicotinoïdes.

Leur utilisation sera d'abord restreinte en 2018 à quelques cultures, «des exceptions», affirme-t-elle, puis complètement bannie en 2020. L'interdiction sera ainsi «sans dérogation» à partir de cette date, même en dernier recours.

«Le destin de l'humanité et des pollinisateurs est intimement lié. Et la disparition des pollinisateurs est un problème mondial», expose la députée pour justifier son passage à Ottawa, cette semaine à l'invitation de la Fondation David Suzuki. Elle souhaite avoir des échanges sur cette question environnementale, dans un contexte où il y a «urgence d'agir».

## Presser le pas

Tout comme au Québec, en France, les néonicotinoïdes sont retrouvés dans les rivières: «Ils sont passés en quelques années du 50<sup>e</sup> rang des substances retrouvées à la 13<sup>e</sup> place des substances les plus répandues dans nos cours d'eau.»

«Je constate une vraie inquiétude pour la santé, en tout cas en France. La consommation alimentaire biologique a par exemple augmenté de 20% l'année dernière et de 15% depuis le début de 2017», illustre M<sup>me</sup> Batho.

Les conséquences dévastatrices sont déjà reconnues par l'Agence de réglementation de



JACQUES DEMARTHON AGENCE FRANCE-PRESSE

Ministre de l'Écologie dans le gouvernement de François Hollande, Delphine Batho a contribué à faire entrer l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes dans la loi française.

la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, qui a recommandé en novembre 2016 l'abandon graduel de l'imidaclopride, l'une des trois substances de cette «famille» utilisées au pays, dans un horizon de trois à cinq ans.

Les deux autres insecticides de cette famille les plus répandus au pays, la clothianidine et le thiaméthoxame, font présentement l'objet d'un examen spécial, jugé prioritaire par l'ARLA. C'est Santé Canada qui est responsable d'approuver ou non l'usage de ces substances. Les ministères des provinces peuvent quant à eux interdire leur vente et leur usage sur leurs territoires respectifs.

## Justification

Le projet de réglementation déposé par Québec en juillet dernier ne fixe pas de seuil particulier de réduction des néonicotinoïdes. Ces nouvelles règles prévoient plutôt que les néonicotinoïdes pourront être utilisés si leur usage est justifié au préalable par un

agronome.

Mais il faut presser le pas et ne pas adopter des objectifs trop vagues, croit Delphine Batho. Une restriction trop large ouvre la porte au statu quo: «Il y a énormément de pression des firmes agro-industrielles. C'est un combat difficile de faire valoir l'intérêt général sur les intérêts financiers», expose-t-elle.

Un point de vue partagé en partie par l'Union des producteurs agricoles (UPA). «La majorité des vendeurs de pesticides sont des agronomes. C'est comme permettre à un pharmacien de prescrire un médicament», écrit son porte-parole au *Devoir*. Le gouvernement n'atteindra pas son objectif selon l'UPA, en plus de générer «de la paperasse et des frais additionnels pour les producteurs».

La réglementation apparaît également peu ambitieuse au regard de celle adoptée depuis 2015 par la province voisine. L'Ontario se proposait en effet de réduire de 80% en deux ans, donc d'ici à la fin de 2017, la superficie des terres où les

semences enrobées de ces substances pouvaient être plantées, un objectif atteint à 24% après la première année d'effort de réduction.

En 2016, le commissaire au développement durable a dénoncé le manque de suivi de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de l'utilisation des pesticides en agriculture.

Du côté français, la loi a été votée contre l'avis du gouvernement, avec l'appui obtenu député par député, jusqu'à la majorité «transparti», relate Delphine Batho. «Nous avons mobilisé beaucoup de citoyens, popularisé notre proposition. Nous surveillons maintenant l'application de la loi dans les faits.» Même si elle fait confiance au ministre actuel de la Transition écologique, Nicolas Hulot, rien n'est jamais acquis, sauf le consensus sur les dangers des néonicotinoïdes, conclut l'ancienne ministre.

Le Devoir

JUSTICE

## Moratoire demandé sur les poursuites pour non-divulguation du VIH

MARIE-LISE ROUSSEAU

La Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA) demandera mardi à la ministre de la Justice du Québec d'imposer un moratoire sur les poursuites criminelles contre les personnes vivant avec le VIH qui ne divulguent pas leur statut médical à leur partenaire sexuel, a appris *Le Devoir*.

Ce moratoire est demandé «dès maintenant», et ce, jusqu'à l'issue de la consultation menée par le gouvernement fédéral dans le but de réformer cette réglementation. «Nous espérons donner de plus amples renseignements sur nos progrès à la fin de l'année», a écrit au *Devoir* un porte-parole du ministère fédéral de la Justice lundi soir à ce sujet.

Actuellement, la Cour suprême établit qu'une personne séropositive doit divulguer son statut sérologique à son partenaire avant toute relation sexuelle, à moins de remplir deux exigences, soit porter un condom et avoir une charge virale faible ou indétectable.

«Les études scientifiques montrent que la charge virale diminue de façon drastique [avec les plus récents traitements], à un point où le VIH ne se transmet plus», explique l'avocate de la COCQ-SIDA, Liz Lachapagne. C'est pourquoi la coalition estime qu'un seul des deux critères devrait être pris en compte.

Depuis 2010, la COCQ-SIDA multiplie les démarches afin de revoir la réglementation, jugée discriminatoire et désuète, mais sans succès. «Les directives qu'on demandait n'ont jamais été adoptées», déplore M<sup>me</sup> Lachapagne.

«Actuellement, des personnes vivant avec le VIH font l'objet d'accusations d'agressions sexuelles graves [...] même en l'absence d'intention de causer un préjudice, même lorsque le VIH n'est pas transmis au par-

tenaire et même lorsque le risque de transmission est négligeable, voire nul», écrit la COCQ-SIDA dans un communiqué qui sera publié mardi.

Ces poursuites au criminel contribuent à stigmatiser davantage les personnes séropositives, soutient la coalition. M<sup>me</sup> Lachapagne cite en exemple des cas médiatisés où des personnes accusées ont été identifiées publiquement comme des délinquants sexuels. «Ça ne donne pas une belle image de ces personnes».

«Il y a une confusion entre le fait de ne pas dévoiler [son statut sérologique] et une agression sexuelle», déplore-t-elle.

## Plus de poursuites

La COCQ-SIDA est particulièrement inquiète depuis le début de l'année, car elle observe une augmentation importante des poursuites pour non-divulguation au Québec. *Le Devoir* rapportait d'ailleurs cette situation au mois d'août.

Devant le refus de la ministre de la Justice du Québec, Stéphanie Vallée, de rencontrer la COCQ-SIDA, et dans le contexte d'augmentation des poursuites, la coalition estime qu'elle n'a d'autre recours que de demander un moratoire. «C'est à un niveau politique», explique M<sup>me</sup> Lachapagne.

Le cabinet de M<sup>me</sup> Vallée n'a pas précisé au *Devoir* s'il imposera ou non un tel moratoire. Le dossier relève du gouvernement fédéral, a rappelé l'attachée de presse de la ministre, Isabelle Marier St-Onge, dans une réponse transmise par courriel.

«Le Québec est favorable à la minimisation de la stigmatisation des personnes atteintes du VIH et privilégie l'approche définie par la jurisprudence de la Cour suprême qui prévoit un juste équilibre entre la protection de la société, des victimes et le respect de la dignité des personnes atteintes du VIH», ajoute-t-elle.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322  
Télécopieur : 514 985-3340

## LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

**160**  
APARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

**OUTREMONT**  
445 boul. St-Joseph Ouest, près Laurier  
Immeuble béton, 2 ascenseurs

4 1/2  
970 pc 1 350 \$/mois

1 SDB complète, 1 salle d'eau, nouvelles fenêtres. Chauffage, eau chaude, frig. Cuisinière et lave-vaisselle inclus.  
Pas d'animaux.  
Garage disponible 125 \$

**SURINTENDANT**  
514-276-5949

**160**  
APARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

**DISCRIMINATION INTERDITE**

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

**170**  
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet.  
www.bonnevisite.ca/nyons  
mariehalarie@gmail.com  
819-300-1330

**165**  
PROPRIÉTÉS À LOUER

**CHARLEVOIX : LE FLEUVE DANS VOTRE ASSIETTE**

**À LOUER AU MOIS**

Maison sur la falaise de Pointe-au-Pic (La Malbaie). Tranquille. Entièrement meublé, 3 chambres, tout compris, câble, Wi-Fi. Vue panoramique sur le fleuve et les montagnes. Près de tous les services et attractions. Immense terrain. Non-fumeur. Pas d'animaux.  
Octobre et novembre 2017 : 2 000 \$ / mois  
Septembre et décembre 2017 : 2 500 \$ / mois

438-491-2301  
PRECOURT.GAGNE@GMAIL.COM

**185**  
CHAMBRES

**PIED-À-TERRER - AHUNTSIC**  
Ch. meublé avec s. de b. privé. Vue sur rivière. Internet. Autobus. Accès à la cuisine. Non-fumeur.  
525 \$ / mois 514-384-2109

**251**  
BUREAUX À LOUER

**BUREAU, mois gratuits, 5 pièces**  
fermées, gr. réunion et réception. Rénové, 2500 pc. Face St-Luc, cuisinette, terras., A/C, déneigement, 2 stat. 4 900 \$ 514-288-8888

**Alternatives**  
Construire ensemble un monde différent  
Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514-982-6666

**307**  
LIVRES ET DISQUES

\*Librairie Bonheur d'Occasion\*  
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142  
1317, ave du Mont-Royal Est

**515**  
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?  
Mise à jour et réparation  
P.C., Mac et portables.  
10 ans d'exp. Service à domicile.  
514 573-7039 Julien

**564**  
DÉCORATION INTÉRIEURE

**564**  
DÉCORATION INTÉRIEURE

**564**  
DÉCORATION INTÉRIEURE

**BAIN EN BOIS**  
100 % QUÉBEC  
ARTECO INC

arteco.ca  
438.397.1560  
arteco.inc@gmail.com

**PARCE QUE VOUS ÊTES UNIQUE**

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA SCHIZOPHRÉNIE**

**De l'information pour comprendre, du soutien et de l'entraide pour mieux vivre.**

514 251.4000 poste 3400 / 1 866 888.2323  
www.schizophrenie.qc.ca  
info@schizophrenie.qc.ca

**Promotion spéciale Petites annonces**

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins

**7 jours de parution 100 \$**  
OU  
**4 samedis consécutifs 100 \$**

Pour information  
Téléphone : 514 985-3322  
Courriel : petitesannonces@ledevoir.com  
**LE DEVOIR**

Pour une publication section dédiée dans **LE DEVOIR**

Le Mémorial  
1855, rue Du Havre, bureau 107  
Montréal, Qc, H2K 2X4  
Télé: 514 525-1149  
Télécc: 514 525-7999  
necrologie@lememorial.com

**Le mémorial**

## ACTUALITÉS

MUNICIPAL

## Projet Montréal promet des baisses de taxes pour les familles

Le parti de Valérie Plante donnait le coup d'envoi à sa campagne électorale, lundi soir

JEANNE CORRIVEAU

Si son parti est porté au pouvoir le 5 novembre prochain, la chef de Projet Montréal, Valérie Plante, promet d'offrir une réduction de taxes aux familles ainsi que la gratuité des transports en commun pour les jeunes de 12 ans et moins et les aînés.

Les Montréalais ne jugent pas nécessaire de mettre Montréal «sur la map» avec des projets comme la course de Formule E. Ils veulent surtout des logements plus abordables, une meilleure planification des travaux et des transports en commun plus efficaces, a soutenu Valérie Plante lors de son discours prononcé devant les candidats et militants réunis au Lion d'Or, lundi soir, à l'occasion du lancement de la campagne de Projet Montréal.

Le parti entend donc miser sur ces thèmes d'ici le scrutin de novembre. Les familles montrealaises pourraient notamment bénéficier d'une baisse de leurs taxes foncières si Projet Montréal est porté au pouvoir. «On sait que, quand on a des enfants, on n'arrive plus à se loger à Montréal. C'est difficile au niveau du prix et de la dimension des appartements et des maisons. On veut s'assurer que les familles de Montréal ne quittent pas de l'autre côté du pont», a expliqué M<sup>me</sup> Plante. Elle n'a cependant pas voulu donner plus de détails sur l'application de cette mesure car ceux-ci seront dévoilés plus tard dans la campagne électorale.

## Transports, logement et création

Valérie Plante a réitéré l'intention de son parti de construire une nouvelle ligne de métro, la «ligne rose», qui relierait le centre-ville à Montréal-Nord, en passant par l'avenue du Mont-Royal et le boulevard Pie-IX. Son parti compte aussi offrir la gratuité des transports en



Valérie Plante a notamment critiqué la gestion de l'actuel maire dans les célébrations entourant le 375<sup>e</sup> anniversaire de la ville, lundi soir, au Lion d'Or.

commun pour les jeunes de 12 ans et moins et les aînés. Pour l'instant toutefois, M<sup>me</sup> Plante n'a pas pu préciser les coûts d'une telle mesure.

Rappelons que lors d'un congrès tenu en mai dernier, les membres de Projet Montréal avaient rejeté la proposition qui accordait la

gratuité au 17 ans et moins.

Parmi ses autres engagements, Projet Montréal promet d'exiger que 20% des nouveaux projets d'habitation construits à Montréal comportent trois chambres à coucher et plus. Il propose aussi de favoriser l'aménagement d'es-

paces de création abordables pour les artistes.

## Appui d'Anne-France Goldwater

En matinée, l'avocate Anne-France Goldwater a accordé son appui à Valérie Plante en prévision des élections du 5 novembre.

M<sup>me</sup> Goldwater, qui a renoncé à briguer la mairie de Montréal, a promis son aide à Projet Montréal dans des dossiers comme le règlement sur le contrôle des chiens dangereux ou les legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

«Je n'en reviens pas du milliard de dollars des contribuables gaspillé pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. La Formule E, les bancs de granit, la soi-disant promenade Fleuve-Montagne, qu'est-ce que c'est ça?» a-t-elle lancé. «Si vous votez pour cet homme [Denis Coderre] et que vous recevez votre compte de taxes, ne pleurez pas, ne vendiquez pas vos droits. Il sera trop tard.»

À l'instar du maire du Plateau-Mont-Royal, Luc Ferrandez, vendredi, la volubile avocate a comparé l'administration de Denis Coderre au régime nord-coréen. «C'est une question d'obésité totale, on n'a pas de voix et on n'est pas intéressés à sonder l'argent public avant de jeter l'argent à la poubelle», a-t-elle expliqué.

Valérie Plante est-elle d'accord avec cette analogie entre Montréal et la Corée du Nord? «Je pense que ce qu'il faut surtout retenir, c'est qu'il y a un manque de transparence qui nous fait penser à d'autres pays», a répondu la candidate à la mairie.

Denis Coderre a qualifié les propos de M<sup>me</sup> Goldwater de «délire»: «Je ne suis pas là pour répondre à ces inepties, je suis là pour les Montréalais, pas pour attaquer. S'ils sont désespérés à ce point-là de sortir ces propos-là, grand bien leur fasse.»

Le Devoir

VILLE DE QUÉBEC

## Deux mandats au maximum pour les futurs maires, plaident Guérette et Gosselin

Régis Labeaume, qui souhaite se concentrer sur la mobilité, pense déjà à 2021

ISABELLE PORTER à Québec

Les candidats à la mairie Anne Guérette et Jean-François Gosselin estiment que les maires ne devraient pas faire plus de deux mandats à Québec. M. Labeaume, qui a déjà deux mandats et demi derrière lui, se dit quant à lui déjà prêt à en faire deux de plus.

«On va demander un maximum de [deux] mandats pour un maire», a déclaré la chef de Démocratie Québec. «Il faut qu'il y ait un roulement, il faut que ça bouge. Le maire ne devrait pas être éternel.»

Peu après, Jean-François Gosselin s'est dit complètement d'accord avec elle. «Au début, quand on arrive en politique, on veut défendre le citoyen. Puis après deux mandats, après huit ans, après dix ans, on ne défend plus le citoyen. C'est ce qui arrive présentement à M. Labeaume. Moi, je ne veux pas me rendre là.»

## Un objectif

En matinée, le maire Labeaume avait laissé entendre qu'il songerait déjà à se présenter en 2021.

«Mon objectif, c'est de ne pas quitter la politique sans

avoir réglé le projet de mobilité, [de] système de mobilité structurant de Québec», a déclaré le maire sortant.

À une journaliste qui lui demandait si on le reverrait dès lors dans quatre ans, il a rétorqué: «Si ce n'est pas fait dans quatre ans, vous allez me revoir, c'est certain. Même si c'est fait, vous pourriez me revoir quand même.»

Ce n'est pas la première fois que ce genre de proposition est fait. En 2010, Pauline Marois avait proposé de limiter à trois (ou 12 ans) le nombre maximum de mandats pour les maires dans les villes de plus de 5000 habitants. Sa suggestion, qui visait notamment à réduire les risques de collusion, avait été rejetée en bloc par tout le monde municipal.

## Depuis les années 1930

Québec a par ailleurs l'habitude de garder les maires au pouvoir longtemps. À l'exception d'André Boucher, qui est décédée en cours d'exercice, les maires ont tous gouverné plus de dix ans depuis les années 1930.

Gilles Lamontagne et Jean Pelletier ont tous les deux été en poste 12 ans, et Jean-Paul L'Allier, 16 ans. Avant eux, Lu-

cien Borne et Wilfrid Hamel avaient respectivement gouverné 15 et 12 ans.

Régis Labeaume est quant à lui au pouvoir depuis 2007. Il a été élu pour un bref mandat d'un an après le décès de M<sup>me</sup> Boucher et a été élu à deux autres reprises depuis.

Outre la question du nombre des mandats, Anne Guérette a suggéré lundi de donner plus de temps de parole aux gens du public lors des séances du conseil (ils ont actuellement 1 minute chacun pour poser leur question).

Elle croit également que le chef de l'opposition devrait avoir un temps de parole à la fin de la séance et qu'on devrait permettre au public de poser des questions aux élus à distance.

«C'est la cassette de M<sup>me</sup> Guérette», a réagi le maire. «Je veux pas être cruel mais jouer à la victime, ce n'est pas une bonne idée. Le premier rôle de l'opposition, c'était de garder ses collègues avec soi», a-t-il ajouté en faisant allusion au fait que les élus Paul Shoiry et Yvon Bussières ont quitté Démocratie Québec ces derniers mois.

## Une équipe complète

À quatre jours du déclenchement de la campagne,



Francis Vachon Le Devoir Le maire Régis Labeaume

Jean-François Gosselin a fait savoir que son parti avait recruté des candidats dans chacun des 21 districts. «Je suis vraiment fier de vous dire ça. [...] C'est vraiment pas facile de recruter des gens de talent, des beaux profils. Québec 21 a réussi son pari.»

Démocratie Québec, de son côté, n'est pas encore parvenu à une telle réalisation. L'équipe compte pour l'instant 13 candidats, en plus de M<sup>me</sup> Guérette.

Le Devoir

OPIOÏDES

## La GRC enquête sur du fentanyl expédié depuis la Chine

CAMILLE BAINS à Vancouver

Des dizaines de fournisseurs qui expédient du fentanyl vers le Canada depuis la Chine font l'objet d'une vingtaine d'enquêtes de la part de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

«La plupart ont été interceptés ici, au Canada», a déclaré un responsable de la lutte au crime organisé au sein de la GRC, le sergent Yves Goupil.

Plusieurs arrestations ont été effectuées et des accusations seront déposées. De juin 2016 à septembre de cette année, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a effectué 156 saisies liées au fentanyl à l'échelle du pays, dont 83 ont été faites du côté de l'océan Pacifique.

Le sergent Goupil a expliqué que l'enquête avait permis d'établir l'identité de plusieurs fournisseurs chinois qui alimentent le marché noir en fentanyl. «Ce n'est pas juste le Canada; les États-Unis et tous les autres pays font pression sur la Chine», a-t-il expliqué.

Il a ajouté que la GRC avait rencontré des dirigeants chinois à deux reprises depuis novembre 2016.

Lors d'une visite en avril, a dit le sergent Goupil, la police fédérale canadienne a fourni aux Chinois de multiples informations concernant les saisies effectuées au Canada. Une centaine de colis avaient à ce moment été saisis par la GRC et l'ASFC.

Les autorités chinoises ne peuvent plus ignorer leur rôle dans l'épidémie d'opioïdes, a-t-

il plaidé. «Nous avons suggéré un plan à la Chine pour véritablement cesser et freiner l'envoi de colis de fentanyl. Nous voulons nous assurer que la Chine nous aide dès que nous identifions les vendeurs», a précisé le sergent Goupil.

La GRC a pu établir l'identité d'environ 70 vendeurs provenant de la Chine. Au moins deux autres vendeurs à l'intérieur du pays ont des liens avec la Chine. «Par exemple, vous pourriez avoir un individu qui achète une certaine quantité de la Chine, qui le traite et le vend ici», a indiqué le sergent.

Le sergent Goupil a expliqué que la GRC, l'ASFC et Postes Canada ont uni leurs forces pour repérer le plus efficacement possible les colis qui arrivent de Chine à trois grands centres de tri du courrier — Mont-

réal, Vancouver et Mississauga. Ces trois centres reçoivent la plus grande partie du courrier destiné au reste du pays.

## Une drogue mortelle

Le fentanyl est si puissant que seulement deux milligrammes (soit l'équivalent de quatre grains de sel) peuvent tuer un individu s'ils sont jumelés à des drogues comme l'héroïne et la cocaïne. La drogue peut donc être expédiée dans de petits colis difficiles à repérer. «Nous savons que pour chaque petit paquet qui arrive au Canada, des gens peuvent mourir. Le temps presse», a indiqué le sergent Goupil.

Le Devoir

## Jean Lemire nommé «émissaire aux changements climatiques» pour le Québec

Le premier ministre Philippe Couillard a annoncé lundi la nomination du biologiste et cinéaste Jean Lemire à titre d'«émissaire aux changements climatiques et aux enjeux nordiques», une première au Québec. Selon ce qu'a précisé le gouvernement par voie de communiqué, «l'émissaire aura notamment pour tâche de nouer de nouveaux partenariats internationaux visant la réduction des gaz à effet de serre (GES) et l'utilisation de mécanismes de tarification du carbone». Surtout connu pour ses documentaires à caractère environnemental, notamment sur l'Arctique et l'Antarctique, M. Lemire devra

également «approfondir l'engagement international du Québec dans les domaines des changements climatiques et des enjeux nordiques». «J'ai accepté de devenir émissaire aux changements climatiques et aux enjeux nordiques et arctiques, car ce sont là des défis de l'humanité qui requièrent l'engagement de tous, et le Québec a une contribution singulière à faire valoir dans une perspective de solidarité», a-t-il fait valoir après sa nomination, annoncée en marge de la Climate Week de New York.

Le Devoir

## CUSM: Peter Kruyt est nommé à la tête du CA

Québec a procédé à 10 nouvelles nominations au conseil d'administration du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), après les démissions en bloc survenues en juillet.

C'est Peter Kruyt, vice-président de Power Corporation, qui présidera le nouveau conseil d'administration. Il a notamment siégé au conseil d'administration de la Fondation de l'hôpital St. Mary. Les autres membres indépendants sont James Cherry et Dale MacCandlish-Weil, Sarah Pritchard, Deep Khosla, Samira Sakhia, Mary-Anne Carignan, Kevin O'Farrell, Michal Piotr Kuzmidki et Thomas Pitfield. Le ministre de la Santé, Gaëtan Barrette, a souligné leur expérience et leurs compétences, ajoutant qu'elles sont «les personnes les mieux placées afin de poursuivre le rayonnement de cette grande institution qu'est le CUSM». Dix administrateurs indépendants du CUSM avaient démissionné en bloc, le 10 juillet dernier, se disant incapables de continuer à travailler sous le ministre Barrette. Ils évoquaient des problèmes de communication et un manque d'appui de sa part.

Le Devoir

## Municipales: Monique Vallée sera candidate à la mairie de LaSalle

La conseillère municipale Monique Vallée briguera la mairie de l'arrondissement de LaSalle avec l'Équipe Denis Coderre lors des élections du 5 novembre prochain. Responsable du développement social et communautaire au comité exécutif, M<sup>me</sup> Vallée avait été élue conseillère en 2013 dans le district Cecil-P-Newman. Elle tentera cette fois de déloger la mairesse sortante, Manon Barbe. Les autres candidats de l'Équipe Coderre dans cet arrondissement sont Ben Lumière Moussienza, Balkis Imam, Josée Aumont-Blanchette, Pino Asaro, Devinderpal Singh et Steven Laperrière.

Le Devoir



## Congédié?

Voyez

François Gendron avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## ÉDITORIAL

## POLITIQUE CULTURELLE

## Ottawa veut cautionner l'injustice

À l'approche du dévoilement des orientations de la politique culturelle fédérale, le gouvernement Trudeau inquiète plus qu'il ne rassure. À qui est-il redevable au juste ?

Le milieu culturel montréalais a parfois pris de haut « son » ministre, Luc Fortin, député d'une circonscription bien distante de la Place des Arts (Sherbrooke), peu présent dans les cocktails de lancement et issu d'un tout autre domaine que celui des arts et lettres. Sa nomination à titre de ministre de la Culture et des Communications, en février 2016, en a fait sourcilier plus d'un.

Le projet de politique culturelle du ministre Fortin est loin de la perfection, mais celui-ci est intraitable quant à la nécessité de préserver l'exception culturelle et la primauté du français comme langue de création au Québec, à l'heure où la révolution numérique et la renégociation de l'ALENA entraînent une remise en question des fondements de notre industrie culturelle.

M. Fortin a pris note du consensus qui se dégage, du moins au Québec, afin d'imposer aux plateformes étrangères de diffusion de contenu numérique la perception de la TPS et de la TVQ. Il s'agit à la fois d'un enjeu d'équité fiscale et de vitalité de la culture, puisque les sommes ainsi perçues pourraient être réinvesties dans les programmes de soutien à la création.

Dans une lettre au *Devoir*, il a exhorté le gouvernement Trudeau à taxer les géants du Web, tels que Netflix. La position contraire enverrait un « *bien mauvais signal* » aux artistes du pays, dit-il. « *D'importantes mesures doivent être prises pour assurer l'équité entre les diffuseurs, et l'avenir de notre industrie culturelle* », écrit M. Fortin.

Le ministre Fortin comprend et partage les inquiétudes des créateurs d'ici. Il se porte à leur défense alors que son homologue fédérale, Mélanie Joly, se pose en défenderesse des intérêts des géants de la Silicon Valley.

M<sup>me</sup> Joly a commencé la révision de la politique culturelle fédérale en conviant le gratin culturel et le public à une série de « conversations ». Tout était sur la table, affirmait-elle. Tout, sauf la taxation pour les géants du Web : Netflix, Google, Apple, Facebook, Amazon et consorts. Elle a rejeté cette option sans ménagement, dans la minute suivant le dépôt d'un rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, en juin dernier.

En dépit des appels du pied du milieu culturel, les échos d'Ottawa renvoient un message d'une troublante indifférence. « *On ne veut pas laisser de porte ouverte là où elle est fermée: il n'y aura pas de taxe sur les Netflix de ce monde* », a dit au *Devoir* une source gouvernementale. Ce qui a filtré est cohérent avec les sorties de M<sup>me</sup> Joly et du premier ministre, Justin Trudeau, pour qui taxer « *les Netflix de ce monde* » revient à pénaliser la classe moyenne. Mis à part le député néodémocrate Pierre Nantel, bien seul dans son camp, les députés d'opposition n'osent pas tirer sur le fil de ce raisonnement simpliste et découdre l'habit libéral aux couleurs du GAFA.

Sous l'égide du cinéaste Hugo Latulippe, une coalition d'une quarantaine d'organismes québécois a publié récemment un manifeste qui résume bien les menaces qui pèsent aujourd'hui sur le rayonnement de la culture et des médias nationaux. « *Ce ne sont plus majoritairement les créateurs, producteurs, éditeurs et diffuseurs qui récoltent les gains reliés aux productions dans lesquelles ils ont investi, mais de nouveaux intermédiaires de l'ère numérique qui n'ont aucune obligation par rapport au financement du contenu et à sa diffusion* », affirme le texte du manifeste.

Oui, il faut s'adapter à la nouvelle réalité numérique, mais cela ne veut pas dire qu'il faut renoncer à une certaine forme d'interventionnisme pour soutenir la diversité des expressions culturelles. L'industrie culturelle, ne l'oublions pas, est le résultat de décennies d'interventions de l'État qui a soutenu directement la création et la diffusion, et qui a forcé les entreprises à en faire autant, entre autres par le Fonds des médias.

La culture génère 3,3% du PIB au Canada et 4,4% au Québec. Les entreprises du secteur s'acquittent toutes de leurs obligations fiscales. Sans doute aimeraient-elles aussi être exemptées du paiement des taxes. Après tout, ce serait un gain pour la classe moyenne, pour parodier M. Trudeau.

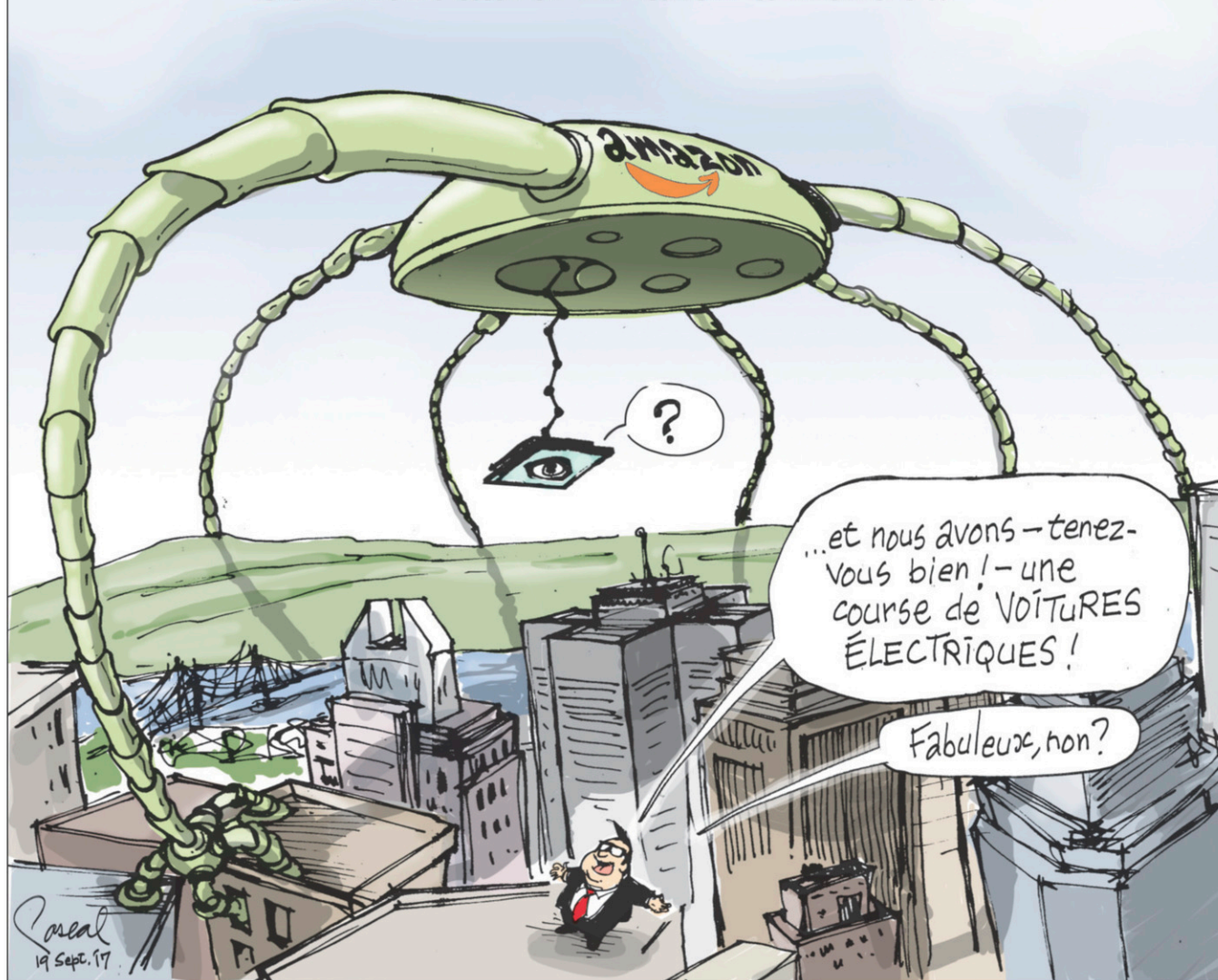
Mais non! Ce privilège est réservé aux entreprises étrangères. Les mêmes qui contrôlent la distribution et la monétisation des contenus dans l'économie numérique. Et les nôtres? Pour le moment, Ottawa ne leur propose qu'une politique de l'injustice.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

## Comment attirer Amazon à Montréal



## L E T T R E S

## Une job de grosses bras (sic)

Tout d'abord, mes excuses pour le mot bras. La morphologie féminine du vocable « bras » ne se trouvant pas encore dans les dictionnaires non sexistes, j'ai dû me rabattre sur sa forme masculine. Une job de grosses bras c'est, me semble-t-il, ce que M<sup>me</sup> Martine Delvaux s'est empressée de faire pour remettre à sa place (c'est-à-dire dans le rang) M<sup>me</sup> Francine Pelletier, eu égard aux propos que cette dernière a tenus dans sa chronique du 15 septembre 2017.

Non, mais se peut-il que cette traîtresse fasse passer la justice avant la cause du féminisme! Oser faire usage de son libre arbitre pour dire ce que les « femmes, et plus précisément les féministes » « préféreraient ne pas entendre ». Oui, oui, vivement haro sur l'ânesse! Oui, vous avez bien raison, chère Madame Delvaux, de vouloir judiciaireiser tout harcèlement psychologique à l'endroit des femmes, nos tribunaux sont tellement désœuvrés. Je dois vous avouer cependant ne pas avoir saisi en quoi les propos de M<sup>me</sup> Pelletier humilient « *la diversité des positions féministes* », mais je suis certain que vous ne daignerez, Madame la professeure (notez mon féminin) et écrivaine, me prodiguer les bonnes lunettes pour que je puisse voir le monde comme il se doit.

Je ne sais pourquoi, mais j'ai aussi fait un lien entre la chronique de M. Christian Rioux, écrite le même jour, qui dé-

nonce le dogmatisme de nos marxistes des années 70, ou celui « *qui nous assène aujourd'hui que la langue française est sexiste ou raciste par essence* ». J'ai senti qu'il était tenté d'ajouter à sa liste, le dogmatisme d'un certain féminisme. Je vous en prie, chère Madame, corrigez cet autre baudet dont les chroniques suintent le machisme.

Richard Lussier  
 Québec, le 15 septembre 2017

## La fondation de Montréal et les autochtones

En septembre 2017, le maire de Montréal, Denis Coderre, décide d'introduire dans les armoiries de Montréal, outre les quatre symboles floraux des « peuples fondateurs » (français, anglais, irlandais et écossais) un symbole autochtone en plein centre (le pin blanc). Cela doit marquer l'apport autochtone à la fondation de Montréal en cette année de 375e anniversaire de la fondation de la ville. Je n'ai rien contre, mais il faut quand même relativiser l'apport autochtone à la fondation de Montréal.

Je donne des faits relatés dans tous les manuels d'histoire ordinaires: par exemple, en 1645, Montréal est assiégé par les Iroquois et, selon l'historien Léo-Paul Desrosiers, « *les habitants de Montréal, du fort Richelieu et des Trois-Rivières sont réduits à vivre dans les postes à l'intérieur des palissades* ». En ces années-là, selon Jeanne-Mance, « *l'Hôpital de Montréal est*

*abandonné et transformé en ouvrage de défense avec garnison. [...] Tout le monde était aux abois. On ne parlait que de quitter le pays, avec une grande peine et une angoisse de l'esprit.* » Le chef de la garnison de Montréal, Dollier de Casson, écrit: « *Les Iroquois commencèrent tout de bon à nous attaquer, mais avec une telle opiniâtreté qu'à peine nous laissaient-ils quelques jours sans alarmes.* » En 1652, 18 Français furent tués au Long-Sault. Le massacre de Lachine est connu et des dizaines d'embuscades meurtrières sont relatées dans les documents d'époque. Autre exemple: en 1644, 200 Iroquois entourent le fort de la ville — alors village —, mais le gouverneur et ses hommes réunissent et repoussent l'attaque. En fait, selon le « *Canada-Québec synthèse historique* », de Vaugeois-Lacoursière-Provencher, « *le dixième de la population de la Nouvelle-France sera tué* » dans ces guerres entre autochtones et Français, qui dureront près de 25 ans (1641-1666), avec Ville-Marie au premier rang de l'enjeu.

Bien sûr, ce sont de vieilles histoires, mais de là à célébrer l'apport autochtone à la fondation de Montréal, il y a une marge de crédibilité: en fait, tous les documents et témoignages concordent sur un point: les Iroquois voulaient détruire Ville-Marie et ils passèrent à deux doigts d'y parvenir. Je comprends que, ces temps-ci, le maire Coderre est dans un délire multiculturel, mais comme contribution à la fondation de Montréal, on repassera.

Michel Lemieux  
 Québec, le 17 septembre 2017

## L I B R E O P I N I O N

## Pour prévenir la violence, les hommes doivent s'occuper de leur santé mentale

ROBERT MÉNARD

Enseignant de sociologie au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Une femme tuée. Un enfant enlevé. Un autre drame conjugal. Curieusement, lors de tels cas d'actualité, certaines personnes sont toujours promptes à souligner que les hommes subissent aussi de la violence conjugale. Cela est vrai, mais il n'en demeure pas moins que les victimes dans ces circonstances s'avèrent majoritairement des femmes. Au Québec, selon le ministère de la Sécurité publique, le pourcentage de femmes parmi les victimes d'infractions dans un contexte conjugal (agression sexuelle, appels téléphoniques indécentes ou harcelants, enlèvement, harcèlement criminel, homicide, intimidation, menaces, séquestration, tentative de meurtre, voies de fait) oscille au total entre 81% et 78% de 2010 à 2015. Bien que cette violence physique, psychologique, économique ou sexuelle puisse aussi être présente à l'intérieur de couples de même sexe, ces crimes sont perpétrés en grande quantité par des hommes alors qu'en 2015, on en dénombrait 13 409 sur les 16 753 auteurs présumés de ces actes, soit une proportion de 80%. Ce

constat s'observe de manière inchangée dans les années antérieures.

Ce rappel des faits démontre que l'agressivité de certains hommes constitue un problème social auquel il faut s'intéresser collectivement et individuellement. D'autant plus que celle-ci se retourne souvent contre les hommes eux-mêmes puisque le taux de mortalité par suicide est systématiquement plus élevé chez le sexe masculin que chez le sexe féminin depuis plusieurs décennies.

Les relations de cause à effet étant difficiles à prouver sur une échelle macrosociologique, on peut tout de même penser que cette propension à user de violence envers les autres ou envers soi est symptomatique d'une plus grande incapacité à vivre avec des épisodes de détresse psychologique. À cet égard, les hommes sont les premiers responsables: ils négligent leur santé mentale. Année après année, les données colligées par les organismes gouvernementaux démontrent généralement que les hommes consultent moins fréquemment les professionnels de la santé (médecins de famille, psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux...), qu'ils sont plus réfractaires à l'idée d'avoir besoin d'aide, qu'ils ont davantage peur de demander du soutien tout en craignant plus le juge-

ment des pairs s'ils le font, qu'ils se médicamentent moins, etc. Bref, les hommes utilisent moins les ressources disponibles en santé mentale. Par voie de conséquence, la dépendance aux substances psychoactives (alcool, drogues) ou aux jeux de hasard est plus répandue chez ceux-ci et ils se retrouvent plus souvent à l'urgence en état de crise étant donné que leur détresse psychologique n'a pas été traitée en amont. Paradoxalement, lors d'enquêtes à ce sujet, les hommes affirment être plus aptes à faire face quotidiennement aux aléas de la vie. En somme, ils surestiment leurs capacités.

D'aucuns diront qu'il y a moins de ressources communautaires à leur disposition, mais loin d'être le fruit d'un obscur complot féministe, cela témoigne plutôt de l'isolement social des hommes en détresse psychologique et de leurs propres difficultés à accepter leur état et à s'entourer de personnes pouvant les aider, quitte à se regrouper en fondant des organismes pour ce faire.

En dernière analyse, il n'est pas si surprenant que la réaction de certains hommes face à des événements particulièrement difficiles émotivement, telle une rupture conjugale, soit celle de la violence. Toute leur vie, ils auront fait abstraction de ce qui se passe dans leur tête. Comme la

perspective sociologique conçoit que les comportements des gens résultent de la socialisation qu'ils ont reçue, et non de la soi-disant nature humaine, cette situation peut changer en amenant les hommes à s'occuper davantage de leur santé mentale pour les outiller psychologiquement afin d'être en mesure de répondre adéquatement — sans brutalité — aux tumultes de l'existence. À cette fin, la responsabilité est partagée: le gouvernement du Québec doit mettre en place les recommandations qu'on retrouve annuellement dans les rapports ministériels qui visent à améliorer la santé mentale des hommes et les services leur étant destinés; les parents doivent apprendre autant à leurs garçons qu'à leurs filles à exprimer leurs émotions et à prêter attention à leur santé mentale; et surtout, les hommes doivent se responsabiliser en prenant acte du fait qu'ils ne peuvent pas tout régler par eux-mêmes et qu'ils ne doivent en aucun cas rester isolés avec leurs difficultés.

Le service Info-Social étant offert 365 jours sur 365, cette démarche individuelle peut se mettre en œuvre par un simple appel au 811 afin de bénéficier de l'écoute et de conseils d'intervenants psychosociaux. On ne le répètera jamais assez, s'aider soi-même commence lorsqu'on reconnaît avoir besoin des autres.

## IDÉES

## Devrait-on taxer Netflix?

PIER-ANDRÉ BOUCHARD ST-AMANT

Professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP)

Ottawa confirmait récemment son intention de ne pas taxer les services en ligne tels que Netflix. Plusieurs ont souligné l'iniquité de cette décision, montrant par exemple que des services similaires alternatifs sont taxés pour leurs services. D'autres ont manifesté leur inquiétude à la place qu'on accordait à ces nouveaux géants de distribution de contenu, soulignant une occasion manquée de financer la production de contenu culturel en ligne. Que penser de ces débats?

Les taxes influent sur les comportements. L'augmentation d'une taxe sur un produit induit les consommateurs à changer leurs achats, en raison du prix final plus élevé. Plus la capacité de substitution pour un produit similaire est forte, moins la taxe sera efficace à prélever des revenus. Inversement, une taxe qui cherche à prélever des revenus sera d'autant plus efficace si elle incorpore les produits visés et les produits substitués.

Sur cette base, Netflix devrait être taxé au même titre que Tou.tv ou d'autres distributeurs de contenu culturel. La taxe introduirait une diminution de la demande de services en ligne, en raison du prix plus élevé. Mais parce que l'assiette fiscale inclurait l'ensemble des produits substitués, l'impact sur les comportements serait minimisé.

Il existe cependant une difficulté supplé-

mentaire à la taxation de Netflix: la compagnie n'a aucune obligation d'appliquer une loi canadienne alors qu'elle en sol américain. Les limites du législateur induisent ici un effet indésirable limitant l'application de la taxe aux substitués: Tou.tv écope.

## Éviter... l'évitement fiscal

Une première approche étendrait la portée du législateur. Il faudrait un traité international étendant (réciproquement) le pouvoir de taxation là où les services sont consommés.

**Netflix devrait être taxé au même titre que Tou.tv ou d'autres distributeurs de contenu culturel**

C'est la volonté de l'OCDE. Pour obtenir un accord au Canada, les États-Unis devraient à la fois taxer la consommation au fédéral et privilégier l'équité fiscale davantage que l'intérêt des compagnies américaines. Cet intérêt ne semble pas une priorité du gouvernement fédéral américain.

Une deuxième approche consisterait à taxer ces produits par l'entremise des intermédiaires financiers: l'essentiel des transactions se faisant par carte de crédit, le gouvernement pourrait demander aux banques d'appliquer la taxe à même les transactions par carte. Le consommateur payerait alors davantage que le prix qui lui est proposé, ce qui causerait confusion et frustration. Il chercherait aussi des moyens alternatifs de paiement qui lui permettraient d'éviter la taxe, en utilisant PayPal, par exemple.

Une troisième approche, celle qui me semble la plus prometteuse, consiste à taxer indirectement ce qu'on ne peut taxer directement. Elle implique deux changements importants. Dans un premier temps, l'ensemble des produits culturels et d'information partagés en ligne seraient détaxés. Netflix et Tou.tv seraient à nouveau sur un pied d'égalité. Dans

un deuxième temps, le législateur introduirait une surtaxe à l'ensemble des forfaits donnant accès à Internet. La perte provenant de la détaxation des produits culturels et d'information serait récupérée sur les forfaits. Ce faisant, on taxe indirectement tout produit culturel et parce qu'on applique la taxe à l'ensemble des forfaits, l'évitement fiscal est minimisé. Bonus: on n'a aucunement besoin d'un accord avec les Américains pour mettre cette mesure en place!

Une objection centrale à cette approche est qu'elle taxe indirectement le consommateur d'Internet qui n'est pas consommateur de produits culturels et d'information. Il y a cependant des motifs économiques à taxer l'ensemble. Les produits culturels et d'information sont partagés à plus d'une reprise sur Internet, sans possibilité que les producteurs puissent facturer ces partages additionnels. Les revenus publicitaires de producteurs chutent. En partie à cause du phénomène, la production de contenu écope. Taxer cette valeur de partage permet justement de compenser les revenus perdus. Sur le plan pratique, taxer les fournisseurs a aussi l'avantage d'être simple et facilement observable. La capacité du gouvernement à observer les transactions est un élément fondamental de l'application d'une taxe.

La réforme Morneau nous rappelle qu'uniformiser une taxe ou un impôt n'est jamais populaire. Du moment qu'une frange de l'électorat voit sa facture augmenter, le législateur devient la cible de pressions. Mais du moment qu'on souhaite financer les services publics, une discussion sur la taxation devient cependant nécessaire. Alors, aussi bien taxer de manière la plus équitable et la plus efficace possible. Ainsi, on évite les disparités de traitement, et la taxe n'est pas indûment élevée en raison de ceux qui l'évitent.

## La «taxe» de la désinformation

PIERRE TRUDEL



Sans les politiques culturelles mises en place par les autorités canadiennes, les séries télévisées que nous chérissons tant et que nous célébrons chaque année au Gala des Gémeaux n'existeraient pas. Mais la transposition de ces politiques culturelles aux environnements numériques se fait attendre. Persister à étiqueter ces politiques comme une «taxe» (la taxe Netflix) contribue à obscurcir le débat.

De tout temps, les autorités canadiennes ont eu à cœur de mettre en place des politiques destinées à procurer un espace de viabilité à nos productions nationales. La proximité du marché américain capable de générer des offres d'émissions déjà financées sur le marché intérieur à des conditions qui rendent difficile la production d'émissions canadiennes équivalentes a constamment marqué les politiques culturelles canadiennes.

Il y a près de deux décennies que la numérisation transforme les industries médiatiques. La place prise par Internet dans la consommation des nouvelles, des œuvres musicales et des dramatiques comme les téléromans et les séries de fiction engendre un déplacement des dollars que chacun de nous dépense pour s'informer et se divertir.

Ces mutations font en sorte que les sommes que l'ensemble des Canadiens dépensent pour leur information sont de plus en plus canalisées dans les plateformes qui ne contribuent que marginalement à la production d'œuvres musicales et dramatiques canadiennes. L'exemple de Netflix vient aisément à l'esprit puisqu'il est bien connu qu'il s'agit d'une entreprise qui, à la différence des distributeurs traditionnels, comme Bell, Cogeco ou Vidéotron, ne contribue pas aux fonds destinés à assurer la création d'œuvres dramatiques canadiennes. Même les sommes dépensées par les gouvernements avec nos taxes pour de la publicité sur Google ou Facebook ne sont pas réinvesties dans la production d'œuvres reflétant la créativité d'ici.

Il y a bel et bien une constante dans l'histoire des politiques culturelles canadiennes. Depuis l'avènement de la radio au début du XX<sup>e</sup> siècle, puis de la télévision, puis de la télédiffusion à la fin du siècle dernier, le Canada a innové par des politiques destinées à assurer l'existence et la viabilité de productions canadiennes originales. Et tout cela en assurant l'accès à un maximum de productions venues du monde entier. C'est ce qui nous permet de bénéficier d'un vaste choix de contenus émanant de partout.

C'est pourquoi présenter les revendications afin d'adapter les politiques culturelles canadiennes de manière à garantir que les dollars que nous dépensons retournent dans la production d'ici comme une prétendue «taxe» procède au mieux de la désinformation. Les réglementations appliquées à ce jour aux entreprises qui tirent des revenus de la consommation que les Canadiens font des œuvres musicales, dramatiques ou des informations et nouvelles ne sont pas des taxes. Ce sont plutôt des obligations réglementaires destinées à faire en sorte que le public canadien puisse bénéficier d'un véritable choix. C'est la contrepartie à payer par ces entreprises qui font usage de ressources appartenant à l'ensemble des Canadiens.

Sans investissements conséquents dans la production d'œuvres musicales, de séries télévisées et Web ou de médias d'information opérant selon des standards élevés de rigueur, nous sommes à la merci des multinationales capables de percevoir des revenus sans être obligées de réinvestir dans la créativité canadienne.

Or, la plupart des plateformes Web ne pourraient fonctionner sans avoir accès à des ressources qui sont communes à chacun d'entre nous. Par exemple, les modèles d'affaires de Google, Facebook ou Netflix reposent sur la valorisation d'une précieuse matière première que chacun de nous produit: les données générées par notre activité en ligne. Tous les internautes génèrent des données du seul fait de leurs comportements sur le réseau. Agglomérées, ces données massives procurent ce qu'il faut pour commercialiser de la publicité fondée sur l'attention des internautes et créer ainsi de la valeur. Actuellement, cette valeur n'est pas réinvestie dans les productions canadiennes.

De tout temps, les autorités canadiennes ont su exiger que l'accès aux ressources publiques nécessaires pour distribuer des contenus culturels s'accompagne de l'obligation de contribuer au financement de la production canadienne. Il est plus que temps pour les décideurs publics fédéraux et provinciaux de déployer des politiques qui transposent à l'univers numérique les principes fondamentaux qui ont à ce jour permis de disposer de la possibilité d'écouter, de lire, de voir des œuvres issues de la créativité canadienne.

Voilà ce dont il est question lorsque des acteurs du milieu culturel appuyés par le ministre québécois de la Culture demandent des actions concrètes afin d'assurer la mise à niveau de nos politiques culturelles.

## Les grands acteurs du transhumanisme

NICOLAS LE DÉVÉDEC

L'auteur est professeur adjoint au Département de management de HEC Montréal. Il a publié La société de l'amélioration. La perfectibilité humaine des Lumières au transhumanisme (Liber, 2015).

Né à la fin des années 1980 au cœur de la Silicon Valley, en Californie, le mouvement transhumaniste n'a cessé depuis d'essaimer et de gagner en notoriété en Europe et en Amérique du Nord. Loin d'être homogène, le mouvement regroupe aujourd'hui une diversité d'acteurs, notamment des ingénieurs, des philosophes, des bioéthiciens, des entrepreneurs ainsi que de nombreux membres de la société civile, dont plusieurs occupent d'importantes positions de pouvoir. Si le mouvement compte plusieurs tendances idéologiques qui ne se recoupent pas toutes, ses différents membres partagent néanmoins un même optimisme quant à la capacité d'améliorer l'être humain et ses performances grâce aux avancées techno-scientifiques et biomédicales. Créée en 1998 à l'initiative des philosophes Nick Bostrom et David Pearce, Humanity+ (anciennement la World Transhumanist Association) constitue à ce jour la plus importante association transhumaine avec près de 6000 membres revendiqués.

**Ce mouvement constitue une véritable économie de l'espoir**

Parmi ceux-ci figure le philosophe et bioéthicien d'origine australienne Julian Savulescu, qui enseigne à l'Université d'Oxford et qui est l'un des éditeurs du renommé *Journal of Medical Ethics*. Diplômé de la London School of Economics, le philosophe d'origine suédoise Nick Bostrom enseigne également à l'Université d'Oxford et dirige l'influent Future of Humanity Institute. Autre figure phare du transhumanisme, le sociologue et bioéthicien américain James Hughes, qui est professeur au Trinity College de Londres et dirige par ailleurs l'Institut for Ethics and Emerging Technologies, qu'il a cofondé avec Nick Bostrom. La force du mouvement est aussi de fédérer des figures médiatiques qui, sans être directement affiliées au mouvement, n'en défendent pas moins ses idéaux avec vigueur. Le cas de l'ingénieur et futurologue Ray Kurzweil est emblématique. Fervent défenseur de la thèse de la Singularité technologique, Kurzweil est conseiller stratégique auprès de l'armée américaine et, depuis 2012, de la firme Google sur les questions de «l'augmentation humaine». Il est également le fondateur, avec le physicien Peter Diamandis, de la célèbre Université de la Singularité, qui vise à sensibiliser et à former les leaders du monde économique aux idéaux de l'humain augmenté.

À travers ces figures de proue du transhumanisme, le mouvement recouvre un vaste réseau d'associations, de *think tanks*, de fondations et d'instituts, qui s'est considérablement développé ces dernières années. Plusieurs associations nationales ont notamment vu le



BRENDAN SMIALOWSKI AGENCE FRANCE-PRESSE

Fervent défenseur des idéaux transhumanistes, Elon Musk a fondé, en 2016, la start-up Neuralink avec pour objectif affiché de fusionner le cerveau humain et l'intelligence artificielle.

jour dans l'optique de défendre et de diffuser localement les idéaux transhumanistes. En France, l'Association française transhumaniste (AFT) Technoprog fut ainsi officiellement créée en 2010. L'AFT se revendique d'un transhumanisme progressiste, soucieux de marier progrès technique et progrès social. Plusieurs partis politiques transhumanistes ont également émergé ces dernières années aux États-Unis, en Angleterre et, plus récemment, en Allemagne. L'écrivain et philosophe américain Zoltan Istvan fonde le Parti transhumaniste en 2014. Sillonnant les routes des États-Unis à bord du «bus de l'immortalité», Istvan s'est présenté à l'élection présidentielle américaine de 2016 avec pour but principal de vulgariser les idéaux transhumanistes auprès de la population américaine.

Le transhumanisme constitue finalement une véritable économie de l'espoir autour de laquelle gravitent les plus importantes firmes économiques telles que Google ou PayPal ainsi qu'une multitude de *start-ups*. À travers ses investissements importants dans les sciences du vivant, Google apparaît en effet ces dernières années comme l'un des plus puissants fers de lance du transhumanisme. Ses fondateurs, Sergey Brin et Larry Page, militent ouvertement en faveur d'une augmentation techno-scientifique de l'être humain et orientent les activités du groupe en ce sens (le complexe Alphabet regroupe notamment l'ensemble des activités de Google qui ne concernent pas directement les

## DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un texte paru dans la revue *Relations*, septembre-octobre 2017, n° 792.

services liés à Internet). Fondée le 18 septembre 2013, la filiale Calico (California Life Company) consacre dans cette perspective ses recherches à la lutte contre le vieillissement et la mort, tandis que, de son côté, la société 23andMe propose à ses clients un séquençage génétique personnalisé afin de prévenir d'éventuelles pathologies. Autre figure économique importante du transhumanisme: Elon Musk, entrepreneur et p.-d.g. des entreprises SpaceX et Tesla Motors. Fervent défenseur des idéaux transhumanistes, Musk fonde, en 2016, la start-up Neuralink avec pour objectif affiché de fusionner le cerveau humain et l'intelligence artificielle. Le transhumanisme nourrit ainsi, en définitive, tout un biocapitalisme de l'amélioration et de la spéculation qui constitue une composante centrale du mouvement.

Des commentaires ou des suggestions pour des idées en revues? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillegon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boissvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); Dave (Québec); Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et editorialiste); section art de vivre: Diane Précorat (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice de la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers); ALEXANDRE TANTALO et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaïth. INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

## « Lac-Mégantic ne peut plus attendre »

### Nouveau plaidoyer pour la construction d'une voie de contournement pour les trains

MARIE-LISE ROUSSEAU

Quatre ans après la tragédie de Lac-Mégantic qui a coûté la vie à 47 personnes, « les conditions sont encore en place » pour qu'un tel événement se reproduise, déplore la Coalition des citoyens et organismes engagés pour la sécurité ferroviaire de Lac-Mégantic (CCOESF). De passage devant la Commission d'examen sur la sécurité ferroviaire lundi, la coalition a déposé dans un mémoire ses recommandations pour éviter un nouveau drame.

Au bout du fil, le porte-parole de la CCOESF, Robert Bellefleur, est catégorique : « On joue un peu avec le feu », dit-il. Selon lui, quatre facteurs de risques sont encore bien présents, malgré les mesures mises en place depuis la tragédie.

D'abord, il y a toujours cette « forte pente » entre le village de Nantes et la ville de Lac-Mégantic. Dans son mémoire, la coalition souligne qu'un représentant du Bureau de la sécurité des transports du Canada considère cette section de rails comme « l'une des plus à risque au Canada ».

Ensuite, la tristement célèbre « courbe de la mort », située en bas de la pente, a été reconstruite après la tragédie du 6 juillet 2013 avec

une courbure horizontale à 8 degrés, alors que la précédente était à 4,25 degrés. « Il est évident qu'un éventuel troisième train parti à la dérive en provenance de Nantes y dériverait encore plus facilement que celui du 6 juillet 2013 », écrit la CCOESF.

Troisième train, dit-elle, car un convoi à la dérive avait provoqué un accident ferroviaire en avril 1918, souligne M. Bellefleur. « Le train, parti de Nantes, était entré en collision avec un second convoi au même endroit. Ce n'est pas un hasard à notre avis. »

Le triage de wagons sur des voies de déserte en haut des pentes de Nantes et le transport de matières dangereuses, telles que le gaz propane et l'acide sulfurique, constituent d'autres facteurs de risque, avance la coalition.

#### Les Méganticois inquiets

« Il n'y a pas de quoi rassurer les Méganticois », indique le mémoire. La peur est d'ailleurs encore bien présente chez les résidents, atteste M. Bellefleur.

Le porte-parole de la CCOESF souhaite que la Commission d'examen sur la sécurité ferroviaire incite le ministère des Transports à construire une voie de contournement dans

les plus brefs délais. « Lac-Mégantic ne peut plus attendre. »

La coalition déplore par ailleurs « la perte progressive de pouvoirs et de capacités d'intervention de Transports Canada », qui s'est faite au profit d'« une industrie qui s'auto-régule ». C'est pourquoi elle propose de restreindre les pouvoirs d'autogestion des compagnies de chemins de fer et d'augmenter ceux de réglementation de Transports Canada.

Parmi les autres recommandations de la CCOESF, on trouve la mise en place de formations sur la sécurité ferroviaire par des organismes indépendants et l'augmentation de l'assurance responsabilité à 500 millions, actuellement établie à 75 millions, « un montant insuffisant considérant que la décontamination du centre-ville de Lac-Mégantic approche le milliard de dollars », souligne Robert Bellefleur.

La Commission d'examen sur la sécurité ferroviaire a été mise sur pied au printemps dernier par le ministère fédéral des Transports et est chargée de réviser la Loi sur la sécurité ferroviaire. Elle doit soumettre ses recommandations en mai 2018.

Le Devoir

## KLAPISCH

SUITE DE LA PAGE 1

d'un enjeu parmi beaucoup d'autres, tous défendus par un séduisant trio d'acteurs encore peu connus : Pio Marmaï, Ana Girardot, François Civil. « Mais je peux vous parier que ces trois-là vont devenir des stars », affirme avec aplomb le cinéaste sur la terrasse d'un hôtel du Vieux-Montréal.

Il est de notoriété publique que le cinéaste a la bougeotte — il a tourné à Barcelone, Londres, New York, Saint-Petersbourg, etc. Même chose pour ses personnages, dont Jean (Marmaï), parti faire le tour du monde pour fuir un père autoritaire et un métier, vigneron, qui ne lui disait rien. Dix ans plus tard, le voilà qui surgit sans prévenir, voulant revoir son père à l'agonie, une apparition qui déconcerte sa sœur, Juliette (Girardot) et son frère cadet, Jérémie (Civil). Eux sont restés en Bourgogne, dans ce vignoble qui les a vus grandir, et dont ils prennent soin à leur tour. Les retrouvailles se déroulent dans un mélange de joie, de rancœur, avec quelques fantômes dans les placards... ou jusqu'en Australie!

Ce lieu magnifique apparaît dans toute sa fragilité, que Cédric Klapisch a abordée comme la métaphore d'une France à la fois immuable et en perpétuelle transformation. Lors de l'euphorique festin des récoltes, une scène à l'ivresse contagieuse, Jean n'est pas insensible aux charmes d'une séduisante Bretonne... à la peau noire. « On me parle beaucoup de cette scène », admet le cinéaste d'un air amusé. « C'est d'abord un film sur l'identité française, et le vin fait partie de cette identité. Je parle bien sûr de la France profonde, mais surtout du fait que cette France a beaucoup changé, et qu'elle n'appartient pas qu'au Front national. La Bourgogne, c'est une région très cosmopolite, et on y vient de partout pour découvrir l'art de vivre français. »

Cette célébration en quatre saisons, tournée pendant 12 semaines, mais étalée sur une année, piquera sans doute la curiosité pour l'aventure des vendanges, à l'image de ceux et celles qui se sont rués à Barcelone, ou inscrits au programme d'échange pour étudiants ERASMUS, après L'auvergne espagnole. « Mon fils de 19 ans a décidé de faire les vendanges après avoir vu le film. La vie moderne nous pousse beaucoup dans les villes, mais l'agriculture, le vin, les vignes, ça peut être branché... et festif! Tant mieux si ça donne le goût aux jeunes. »

D'ailleurs, les jeunes peuplent son cinéma depuis près de 30 ans, alors qu'il affiche 55 ans au compteur. Se sent-il vieux devant eux? « À un seul moment », tient-il à préciser. « Quand j'ai fait Le péril jeune, j'avais 30 ans, et Romain Duris, 19. Je me suis donc demandé si je devais arrêter de filmer des jeunes. Non! D'accord, les styles musicaux et vestimentaires changent, mais beaucoup de choses ne bougent pas. Entre 20 ans et 30 ans, c'est l'âge de l'énergie, et des possibles. Eux se disent : je peux changer ma vie. A mon âge, on se dit plutôt : je vais essayer d'arranger les choses. »

Ce n'est donc pas étonnant si Retour en Bourgogne est aussi un film sur le temps qui passe, sur la patience devant une nature capricieuse, et la fabrication minutieuse du vin. « C'est comme un film : ça ne se fait pas en deux jours. »

Le Devoir

## PESTICIDES

SUITE DE LA PAGE 1

en cascade » expliquait-il au Devoir depuis le Centre national de recherche scientifique d'Orléans en France, avant son départ pour Ottawa.

« Si l'on supprime la nourriture ou une partie de la nourriture à des prédateurs, comme les poissons, les batraciens ou les oiseaux, on les détruit aussi », souligne le scientifique. Des intoxications aiguës, un effet plus direct, ont aussi été observées chez des petits prédateurs ayant mangé des proies contaminées ou ingéré des semences traitées avec ces produits.

M. Bonmatin ne cache pas être alarmé par ce constat renforcé : « C'est hélas à mettre dans la perspective de la sixième extinction des espèces qui se produit à grande vitesse sur la planète. L'homme, quand il détruit la biodiversité, en général détruit les espèces dites "supérieures", comme les rhinocéros ou d'autres mammifères. Les pesticides détruisent la base de la chaîne alimentaire, les fondations mêmes de la biodiversité sur terre. »

Les néonicotinoïdes ont aussi des effets sur l'humain, notamment reconnus par l'Autorité européenne de sécurité des aliments. La liste de ses effets commence à s'allonger, explique M. Bonmatin : cancérigènes, perturbateurs endocriniens, liés au spectre de l'autisme.

« À part les venins foudroyants de certains animaux, ils présentent des niveaux de toxicité jamais égalés. Ils sont plus de 5000 fois plus toxiques que ne l'était le DDT dans les années 1970, par exemple. Comment pouvez-vous imaginer que, s'ils tuent tous les invertébrés, ils soient inoffensifs pour l'humain? », demande l'écotoxicologue.

#### Implications locales

Le choix du Canada pour présenter cette étude n'est pas anodin pour le Groupe de travail sur les pesticides systémiques. « Porter ce message en Amérique du Nord se veut une forme d'encouragement, pour influencer sur ce qui se passe. Et le Canada a le potentiel d'être un bon élève sur le continent », dit-il.

Cette catégorie de pesticides a été détectée à grande échelle dans l'environnement partout dans le monde, et notamment au Canada. Sa présence est généralisée dans les rivières des zones agricoles du Québec depuis au moins 2011. En 2015 et 2016, des néonicotinoïdes ont été détectés dans 100% des échantillons prélevés, a indiqué au Devoir le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les taux observés dans les rivières en milieu agricole dépassent les normes dans une forte proportion. Un échantillon affi-



DENIS CHARLET AGENCE FRANCE-PRESSE

Un agriculteur épand des pesticides dans un champ pour protéger ses cultures.

chait même une concentration de 4,5µg/l, soit plusieurs dizaines de fois le maximum à partir duquel l'on considère la vie aquatique menacée.

Au Québec, presque toutes les semences de maïs et environ la moitié des semences de soja sont traitées depuis 2008 avec les insecticides de type néonicotinoïdes, selon l'Ordre des agronomes du Québec.

#### Objections

Des semences qui représentent 85% des volumes de grains totaux vendus dans la province, un marché de 1,1 milliard de dollars, évaluent les Producteurs de grains du Québec (PGQ). L'association désapprouve les nouvelles restrictions prévues par Québec, dans une réglementation qui doit être adoptée cet automne.

L'usage prophylactique, c'est-à-dire de manière préventive au moment du semis, est injustifié et ne devrait plus être permis, selon M. Bonmatin : « Est-ce que je vais prendre des antibiotiques tout l'hiver au cas où je vais attraper une grippe? » Tout comme les médicaments les plus toxiques ne sont administrés qu'en dernier recours, les néonicotinoïdes pourraient n'être prescrits que lorsque les autres solutions ont échoué, devant une « peste » réelle et confirmée.

Producteurs de grains du Québec craint une baisse de rendement des cultures, affirmant que le gouvernement sous-estime les impacts économiques de la réglementation à venir, éva-

lués à 8,5 millions de dollars pour le moment. Dans un communiqué, ils affirment que « le projet de réglementation est soutenu par des bases scientifiques trop faibles », en objectant par exemple que l'interdiction de ces pesticides s'est traduite par une utilisation accrue d'autres pesticides en certains endroits et par des coûts de remplacement plus élevés.

Un recul de la production qui est loin d'être prouvé aux yeux de M. Bonmatin. Il invite surtout à considérer des solutions de rechange qui ont fait leurs preuves. La « lutte intégrée » contre les organismes nuisibles est à privilégier, un mélange de mesures biotechnologiques, chimiques et physiques.

Un rapport présenté en mars au Conseil des droits de l'homme des Nations unies déboulonnait le mythe de la nécessité des pesticides, en accusant la puissante industrie de commercialisation de nier systématiquement les risques pour la santé humaine pour l'environnement.

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) avertissait quant à lui la semaine dernière que plus de la moitié des espèces canadiennes sont menacées. La population de plus de 50% des 903 espèces d'oiseaux, de poissons, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens s'est effondrée au cours des 40 dernières années, affirme le WWF.

Le Devoir

## FÉMINISME

SUITE DE LA PAGE 1

fait refuser une prescription de contraceptifs oraux, sous prétexte que « les lesbiennes n'en ont pas besoin » ou qu'elle devrait privilégier carrément la stérilisation « puisque les lesbiennes ne veulent pas d'enfants ».

Hypermédicalisation, épisiotomie systématique, pression pour faire accepter l'anesthésie péridurale, les violences obstétricales font aussi couler beaucoup d'encre ici et ailleurs. Il ne s'agit encore une fois pas d'accuser les médecins de sciemment vouloir faire mal aux patientes, mais plutôt de remettre en question la brutalité de certains actes médicaux. Leur utilité aussi dans certains cas, comme celui du toucher vaginal, qui, contrairement au frottis, ne permet que « rarement de détecter des mala-

dies graves », écrivait notamment l'American College of Physicians (ACP) en 2014.

#### Racines racistes et misogynes

Et de mettre des mots sur le « malaise » parfois ressentis en consultation. « On a tous des préjugés et les gens en médecine ne sont pas des exceptions. Le praticien peut nous poser des questions, démontrer une attitude d'ouverture, écouter. [Mais c'est] comme si, puisqu'il est le "spécialiste", il est toujours plus en mesure de parler de notre corps que nous-mêmes », poursuit-elle.

La tradition médicale de contrôle du corps des femmes n'est pas des plus reluisantes, ajoute-t-elle, prenant pour exemple l'américain J. Marion Sims. On lui doit notamment l'une des versions modernes du spéculum et plusieurs avancées sur la chirurgie vaginale.

C'est son éthique médicale qui est beaucoup plus sujette à controverse, devenue l'emblème malheureux des progrès médicaux réalisés aux dépens d'une population vulnérable, dans une

approche déshumanisante. Pratiquant autour de la moitié du 19<sup>e</sup> siècle, celui qu'on baptise parfois le « père de la gynécologie » a utilisé des esclaves comme sujets d'expérimentation, les opérant sans anesthésie et à répétition, et parfois dans le cadre de démonstrations dans des amphithéâtres. Après avoir perfectionné ses techniques sur des femmes noires, au prix de leur souffrance, le Dr Sims transférait ses techniques sur des femmes blanches.

M. Sims est mort et enterré depuis longtemps, mais son histoire démontre que la gynécologie est en partie « enracinée dans l'esclavage et la domination du corps des femmes », synthétise Charli Lessard. Il est temps qu'une information plus éclairée soit partagée avec les patientes, dit-elle. Enfin, pour celles qui auront réussi à obtenir une place chez un gynécologue! « Mais ça, c'est un autre problème », conclut-elle.

Le Devoir

### Donnez-lui ses 10%

Plusieurs furent étonnés de voir le nom de Cédric Klapisch, bien installé dans le paysage du cinéma français, au générique de la série télévisée Dix pour cent (renommée au Québec Appelez mon agent, et disponible sur Tou.tv), une satire mordante et hilarante du milieu des agences d'artistes, jonglant chaque jour avec des stars capricieuses et imprévisibles. Le cinéaste remercie plutôt sa chance. « Je me suis dit de façon prétentieuse : je n'aimerais pas que quelqu'un d'autre le fasse », admet-il avec honnêteté. « Que l'on soit réalisateur, scénariste, acteur, nous sommes un peu bizarres, et dingues, mais il y a quelque chose de fort dans notre métier. On se moque des acteurs dans la série, mais avec le bon dosage, et beaucoup de bienveillance. »

Devant Nathalie Baye, Françoise Fabian, Isabelle Adjani, Line Renaud ou Julie Gayet, Klapisch tenait à faire découvrir de nouvelles têtes, dont celles qui tiennent les rênes de cette agence où un drame fait vite place à un autre. « Ça m'apparaît important, comme dans mes films [lui qui a aussi révélé Catherine Frot dans Un air de famille, et Gilles Lellouche dans Ma part du gâteau], de montrer des gens qu'on n'a pas l'habitude de voir. » Une stratégie payante qui devrait s'appliquer plus souvent, en France comme ici.

Retour en Bourgogne sera présenté le mardi 19 septembre à 21 h 30 au Festival de cinéma de la ville de Québec, et en salles à partir du vendredi 29 septembre.

### Rectificatif

Dans l'article intitulé L'office de la langue française ouvre la porte aux anglicismes de l'édition du 18 septembre, il est indiqué que Jacques Maurais est coordonnateur de la recherche et de l'évaluation au sein de l'OQLF. Or, celui-ci est aujourd'hui retraité de ces fonctions.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



#### La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

#### Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

#### Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel publicite@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

#### Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

#### Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com